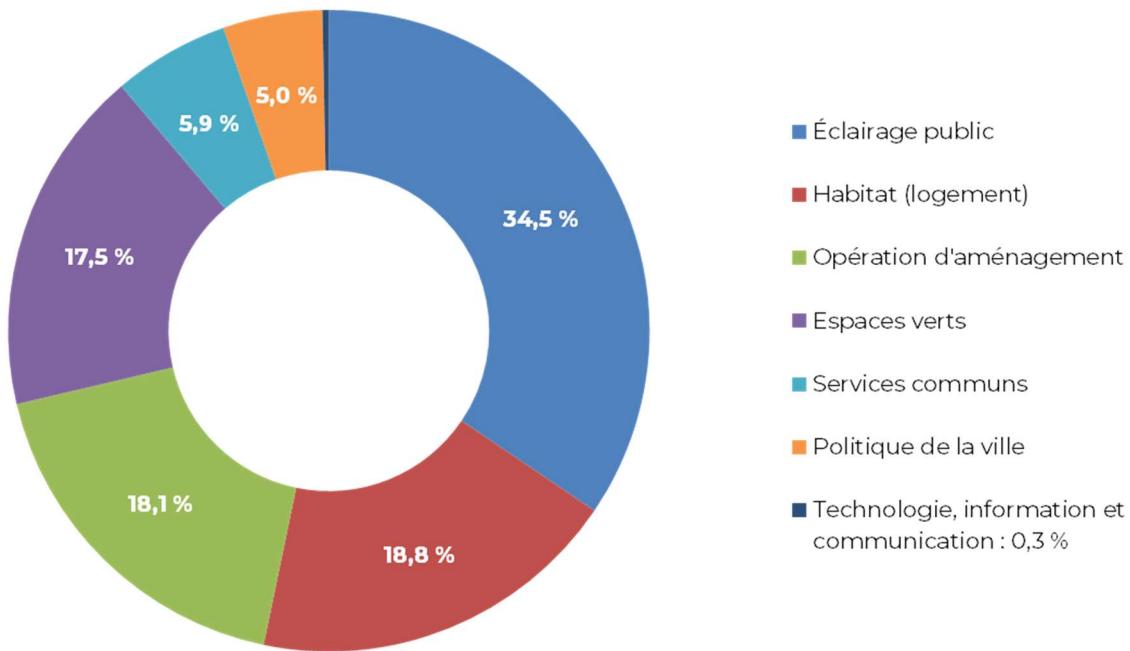


Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement relatives à l'aménagement et à l'habitat s'élèvent à 98,3 M€, en hausse de 1,7 M€ par rapport au BP 2025.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2026



73,8 M€ sont consacrés à l'aménagement des territoires, en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2025.

Cette inscription regroupe les crédits relatifs aux espaces verts, à l'éclairage, aux opérations d'aménagement et à la politique de la ville.

Les dépenses liées à l'**éclairage public** représentent 33,9 M€ et augmentent de 1,3 M€ par rapport au BP 2025. Parmi elles, le budget consacré à l'entretien des lampadaires dans le cadre du marché global de performance s'établit à 19,3 M€ et celui consacré à la facture d'énergie à 14,6 M€.

Les dépenses relatives aux **opérations d'aménagement urbain** atteignent 17,8 M€, en diminution de 0,1 M€ par rapport au BP 2025, et incluent :

- **l'entretien des équipements publics et des espaces collectifs du forum des Halles**, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement du site, pour un montant total de 9,0 M€ ;
- des subventions versées au titre du **soutien aux organismes publics d'urbanisme** à hauteur de 7,9 M€ (montant stable par rapport au BP 2025), dont 5,6 M€ pour l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), 2,1 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal et 0,2 M€ pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ;
- **des frais d'études et des charges de fonctionnement** concernant des opérations d'urbanisme pour 0,6 M€ ;
- des **dépenses d'opérations foncières** (0,2 M€), qui permettent de prendre en charge les frais d'avocats, d'huissiers et commissions d'agences dans le cadre d'acquisitions et de prises à bail.

Les dépenses relatives aux **espaces verts urbains** représentent 17,2 M€. Au sein de ce budget, les **dépenses d'entretien** s'élèvent à 14,3 M€ (dont 4,7 M€ pour les parcs et jardins et 4,6 M€ pour les arbres et les bois) et 2,8 M€ sont consacrés aux **dépenses d'arrosage**.

La **politique de la ville** bénéficie de 4,9 M€. Ces dépenses correspondent au subventionnement des associations et acteurs de terrain qui contribuent, dans les quartiers prioritaires, à l'action municipale en lien avec l'aménagement des territoires et l'habitat.

18,5 M€ sont alloués aux politiques de l'habitat, soit une hausse de 2,3 M€ par rapport à 2025.

Le budget des politiques de l'habitat recouvre essentiellement la gestion du parc privé de la collectivité, les aides au secteur locatif et au verdissement du parc résidentiel parisien. La hausse par rapport au BP 2025 s'explique par déploiement du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) porté et financé par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), voir ci-après « recettes de fonctionnement ».

La **gestion du parc privé** de la collectivité représente un budget de 7,6 M€. Ces dépenses comprennent le paiement des taxes locales, des fluides et de l'entretien.

La **transition énergétique du parc résidentiel parisien** représente 4,4 M€, dédiés au programme « Eco-rénovons Paris », en hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2025. Ce programme est un dispositif d'accompagnement et de subventionnement à destination des copropriétés parisiennes souhaitant bénéficier d'un appui personnalisé et gratuit vers la rénovation énergétique et environnementale. Les paramètres fixés pour l'attribution des aides concilient performance énergétique et critères sociaux.

Les **autres aides à l'amélioration de l'habitat privé** s'élèvent à 5,6 M€ et sont en hausse de 1,9 M€ par rapport au BP 2025. Les subventions aux associations du secteur s'élèvent à 4,3 M€ et comprennent le déploiement du SPRH avec le financement de l'espace conseil France rénov' (ECFR) parisien (+2,0 M€). Les opérations d'amélioration de l'habitat visant à accompagner les copropriétés fragiles dans la lutte préventive contre l'habitat dégradé représentent 1,1 M€. Les dispositifs « Multiloc » et « Louez Solidaire » s'établissent à 0,1 M€.

Les crédits alloués au financement des **aires d'accueil des gens du voyage** sont stables à 0,5 M€. Cette dépense comprend des contrats de prestation de services pour l'accompagnement social des usagers, ainsi que pour la gestion des deux aires d'accueil situées dans les bois de Vincennes (12^e) et de Boulogne (16^e).

Les crédits alloués à l'**aide à l'accession à la propriété** représentent 0,3 M€, montant stable par rapport au BP 2025.

Enfin, 0,1 M€ est consacré aux études ainsi qu'à la **maîtrise d'œuvre urbaine et sociale** (Mous) pour l'accès au logement des personnes et familles défavorisées.

Le budget dédié aux équipements d'information et de communication sur la voie publique s'élève à 0,3 M€.

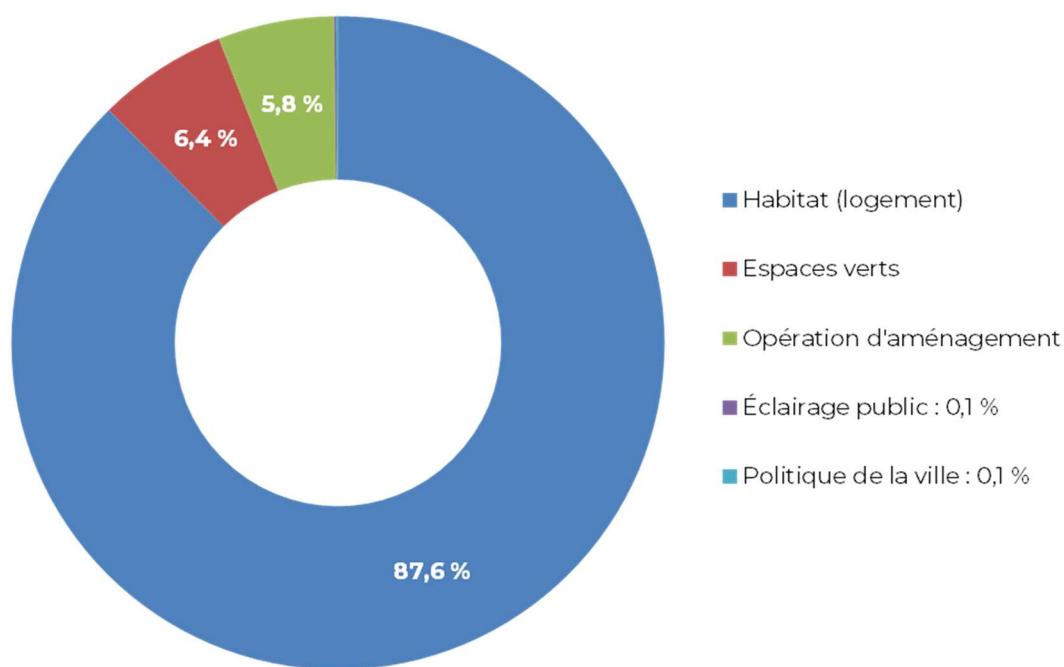
Ce montant correspond au fonctionnement des journaux électroniques d'information (JEI).

Enfin, les services communs représentent une dépense de 5,8 M€, en baisse de 1,0 M€ par rapport au BP 2025.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement afférentes à l'aménagement des territoires et à l'habitat s'élèvent à 66,1 M€, en hausse de 5,9 M€ par rapport au BP 2025.

Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026



Les recettes relatives à l'habitat et au logement s'élèvent à 57,9 M€ en 2026, en augmentation de 3,9 M€ par rapport au BP 2025.

Les **recettes de loyers** s'établissent à 55,2 M€, en augmentation de 1,9 M€ par rapport au BP 2025. Cette hausse concerne plus spécifiquement la part annuelle des loyers capitalisés au titre des baux emphytéotiques signés en 2025 qui s'élève à 3,0 M€ en 2026. Les autres recettes liées aux prises à bail d'immeubles restent stables.

Les **autres recettes liées à la politique de l'habitat et du logement** s'élèvent à 2,7 M€. L'augmentation de 2,0 M€ par rapport à l'année précédente correspond à la compensation par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) des dépenses allouées à l'accompagnement des propriétaires dans le cadre du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH). S'y ajoutent des recettes d'ingénierie versées par l'Anah au titre de sa participation à la prise en charge du coût des opérations d'amélioration de l'habitat, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre (0,7 M€).

8,2 M€ sont inscrits au titre de la politique d'aménagement des territoires.

Les recettes liées aux **espaces verts urbains** s'élèvent à 4,3 M€ en 2025 augmentent de 2,0 M€ rapport au BP 2025.

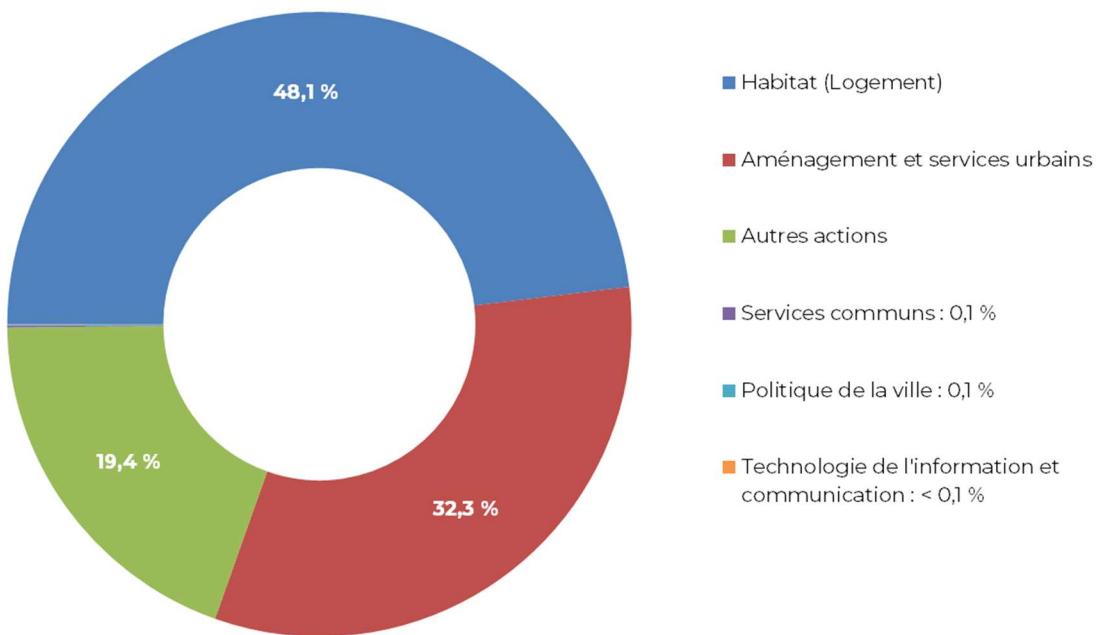
Les recettes liées aux **opérations d'aménagement** représentent 3,1 M€ et recouvrent les taxes d'aménagement perçues par la Ville, à hauteur de 2,0 M€, ainsi que les excédents des opérations d'aménagement, pour 1,1 M€. Ce montant reste stable par rapport au BP 2025.

Les **autres recettes d'aménagement** représentent 0,9 M€. Il s'agit principalement du remboursement par la société civile du forum des Halles de Paris de sa quote-part des dépenses de fonctionnement de la canopée (sécurité incendie, nettoyage, maintenance, fluides).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour l'aménagement des territoires et l'habitat s'élèvent à 755,6 M€, contre 768,0 M€ au BP 2025.

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026



Les investissements en faveur de l'habitat et du logement se voient allouer une enveloppe de 363,4 M€.

302,1 M€ sont inscrits pour le **logement social**, soit une hausse de 73,5 M€ par rapport au BP 2025, les crédits étant répartis principalement entre :

- 230,0 M€ de **subventions versées aux bailleurs sociaux** (+80,0 M€ par rapport au BP 2025) ;
- 69,3 M€ au titre des **crédits d'aides à la pierre délégués par l'État**.

À ces crédits s'ajoutent 2,8 M€ pour le **rachat en cours de bail des constructions réalisées en propre par les bailleurs sociaux**, dans le cadre des conventionnements réalisés en 2025 et des résiliations de baux qu'ils entraînent.

L'effort de la collectivité en faveur du logement public se traduit également dans les **acquisitions foncières dédiées au logement social**, qui s'élèveront à 135,0 M€ en 2026, dont 120,0 M€ sur la fonction « Aménagement » et 15,0 M€ sur la fonction « Services généraux » (cf. partie 2 et « acquisitions foncières » ci-après). S'y ajoute la capitalisation de la foncière logement abordable à hauteur de 35,0 M€ sur la fonction « Services généraux » (partie 2). Ainsi, le budget d'investissement total alloué au logement public pour 2026 est de 472,1 M€.

L'aide à l'habitat privé s'établit à 52,7 M€. 45,0 M€ sont consacrés à la **rénovation énergétique de l'habitat privé**. Au sein de cette enveloppe, 28,4 M€ concernent la rénovation énergétique dans le

cadre des crédits délégués par l'Etat et 16,6 M€ à la rénovation environnementale dans le cadre du dispositif « Eco-rénovons Paris ». Par ailleurs, 7,7 M€, sont prévus pour l'**aide à l'amélioration de l'habitat privé**. Ces dépenses concernent d'une part les subventions versées à la Soreqa pour l'éradication de l'habitat insalubre (5,0 M€) et pour la transformation de 1 000 chambres de service (0,1 M€), et d'autre part les aides à la rénovation de logements privés dans le cadre d'opérations d'amélioration de l'habitat dégradé (OHAD) sous forme de subventions aux travaux réalisés par les copropriétés (2,6 M€).

L'**entretien du parc privé de la collectivité** se voit allouer 8,6 M€. Cette somme comprend notamment 4,0 M€ pour les travaux dans les immeubles communaux et copropriétés, 2,0 M€ pour la rénovation de locaux associatifs rue des Vignoles (20^e) et 2,0 M€ pour les travaux dans les presbytères.

L'aménagement et les services urbains représentent 244,3 M€, dans la continuité des 270,6 M€ inscrits au BP 2025.

Les **opérations d'aménagement sur la voirie** représentent 79,1 M€.

16,9 M€ sont consacrés au réaménagement des **portes de Paris**, dont 15,0 M€ pour la porte de Montreuil (20^e), 1,0 M€ pour la porte de la Chapelle (18^e) et 0,9 M€ pour la porte Maillot (17^e).

15,0 M€ sont prévus pour la poursuite du programme « **Embellir votre quartier** ».

10,0 M€ sont prévus pour la création de nouvelles « **Rues aux écoles** ».

10,0 M€ sont prévus pour le réaménagement de la **place Denfert-Rochereau (14^e)**.

5,8 M€ sont prévus pour la création de **forêts urbaines**, auxquels s'ajoute 1,5 M€ pour celle à réaliser sur le site de l'ancien réservoir de Grenelle (15^e) (inscrite parmi les espaces verts et jardins).

3,0 M€ sont alloués aux **travaux d'aménagement** et de végétalisation du canal Saint-Martin (10^e), 2,5 M€ sont dédiés au réaménagement de la place Félix Eboué (12^e), 2,5 M€ aux travaux rue du Faubourg Saint-Honoré (8^e), 2,0 M€ au réaménagement de la place de la Concorde (8^e), 2,0 M€ à la mise en conformité des carrefours et 1,5 M€ aux travaux boulevard de la Chapelle (18^e).

Les **opérations d'urbanisme** et les **participations aux zones d'aménagement concerté** (ZAC) représentent 77,6 M€, contre 109,4 M€ au BP 2025. Ces crédits sont répartis entre :

- 40,6 M€ pour **les participations aux grands projets d'aménagement et les subventions d'urbanisme**. 36,0 M€ sont prévus pour l'acquisition d'emprises publiques dans le périmètre de la ZAC Paris rive gauche (13^e). 3,6 M€ sont prévus pour les études et les frais d'honoraires, dont 1,8 M€ pour les études de réaménagement de la porte de la Villette (19^e). Les participations dans le cadre de la ZAC Clichy-Batignolles (17^e) représentent 0,6 M€ et les dépenses de réaménagement du quartier de la Goutte d'Or (18^e) 0,3 M€ ;
- 37,0 M€ pour **les participations aux bilans de voirie des opérations d'aménagement**. 27,0 M€ concernent les participations pour la voirie au sein de la ZAC Paris rive gauche (13^e), 6,5 M€ celles pour la ZAC porte de Vincennes (12^e), 2,4 M€ celles pour la ZAC Gare des Mines Fillettes (18^e) et 1,1 M€ celles pour le secteur des orgues de Flandres (19^e).

Les **espaces verts et parcs et jardins** se voient consacrer 50,8 M€, après 54,3 M€ au BP 2025.

8,0 M€ sont mobilisés pour la **végétalisation des quartiers**, permettant notamment la création de nouvelles rues-jardins décidées par les Parisiennes et les Parisiens dans le cadre de la votation citoyenne de 2025.

4,0 M€ sont notamment consacrés aux travaux d'extension du parc Suzanne Lenglen (15^e) sur l'emprise actuelle de l'héliport, 3,9 M€ à la création du nouveau parc de la ZAC Python-Duvernois (20^e), 3,2 M€ aux espaces verts dans le périmètre de la porte de Vincennes (12^e), 3,0 M€ à l'ouverture au public du jardin du Val de Grâce (5^e), 2,9 M€ aux espaces verts du quartier Charles Hermite dans la ZAC Gare des Mines Fillettes (18^e), 1,6 M€ à la rénovation du square Louise Michel (18^e) et 1,5 M€ au jardin de l'ilôt Riquet (19^e).

Sont par ailleurs prévus 9,1 M€ pour ***l'entretien et l'équipement***, dont l'entretien des espaces verts de proximité (6,2 M€), celui des équipements mécaniques (1,8 M€), celui des installations techniques (0,7 M€) et celui des centres de production horticole (0,4 M€).

L'***entretien des arbres et des bois*** se voit allouer 5,8 M€. 3,9 M€ sont inscrits pour le remplacement des arbres d'alignement et la plantation de nouveaux arbres, 0,6 M€ pour la rénovation des réseaux d'eau non potable dans les bois, et 0,3 M€ pour la renaturation et la réappropriation de 30 hectares dans les bois de Vincennes et de Boulogne. L'entretien des bois de Vincennes et de Boulogne sont chacun doté de 0,5 M€.

30,1 M€ sont inscrits au titre de l'***éclairage public***.

4,3 M€ sont inscrits au titre des ***services communs*** des espaces verts et des bois, dont 2,0 M€ pour la rénovation énergétique des ***locaux professionnels***, 0,6 M€ pour l'achat de matériel, d'équipements informatiques et de mobilier, 0,5 M€ pour les locaux sociaux dans la ZAC Chapelle-Charbon (18^e) et 0,5 M€ pour les locaux sociaux du cimetière du Père Lachaise (20^e).

L'***opération des Halles*** se voit attribuer 2,5 M€ pour le règlement en 2026 du solde de la convention avec la RATP concernant le pôle RER.

Les acquisitions foncières et les autres actions s'établissent à 146,7 M€.

Ce montant est réparti entre les postes suivants :

- les ***acquisitions foncières pour le logement social***, d'un montant de 135,0 M€, sont réparties entre les fonctions « Aménagement » (120,0 M€) et « Services généraux » (opérations non ventilées) (15,0 M€) pour les crédits qui concernent les opérations financières ;
- 25,6 M€ sont inscrits pour les ***opérations foncières***, conformément à la programmation des acquisitions foncières ;
- 1,1 M€ est inscrit au titre de l'***entretien des Halles (Paris Centre)***.

Enfin, les autres services communs (0,7 M€), la politique de la Ville (0,5 M€) et les journaux électroniques d'information (0,1 M€) se voient attribuer 1,2 M€.

Ces montants permettent de couvrir notamment les dépenses liées à l'élaboration des documents d'urbanisme (0,5 M€) ainsi que les subventions au titre de la politique de la Ville (0,4 M€).

Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement liées aux politiques de l'aménagement des territoires et l'habitat s'élèveront à 174,7 M€, en hausse de 9,1 M€ par rapport au BP 2025.

Les recettes de ***cessions foncières*** s'élèveront à 85,0 M€.

72,6 M€ de recettes sont attendues concernant la ***politique du logement***. Au titre du ***logement social***, 44,2 M€ sont prévus au titre des versements de l'État dans le cadre de sa compétence déléguée en matière d'aides à la pierre, en progression de 2,0 M€ par rapport au BP 2025. 28,4 M€ sont également

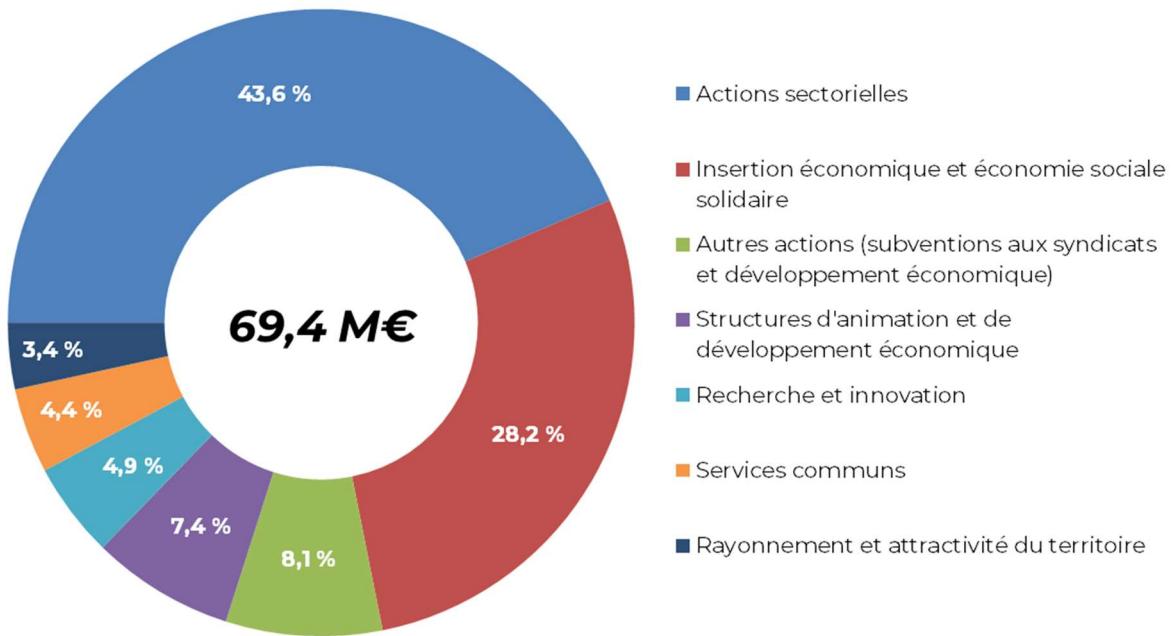
prévus pour la rénovation énergétique de l'**habitat privé**, en hausse de 10,0 M€ par rapport au BP 2025.

15,6 M€ sont inscrits dans le cadre des **opérations d'urbanisme, d'aménagement des espaces verts et de la voirie**. Ces recettes incluent notamment des cofinancements à hauteur de 3,4 M€ pour les travaux dans le secteur de la porte de la Chapelle (18^e), 3,0 M€ pour la création d'un nouveau jardin public au Val de Grâce (5^e), 3,0 M€ de financements d'Enedis pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité, 2,3 M€ de cofinancements pour les projets de forêts urbaines et 1,3 M€ de participation de l'ambassade des États-Unis aux travaux de rénovation de la rue Boissy-d'Anglas (8^e).

Enfin, 1,5 M€ est attendu au titre de **mouvements techniques** de déconsignation de sommes immobilisées dans le cadre de projets d'acquisitions.

(6) Action économique

Budget consolidé consacré à l'action économique – projet de BP 2026



	en M€	BP 2025	Projet de BP 2026
Dépenses de fonctionnement			
dont masse salariale		53,4	44,5
Dépenses d'investissement		12,7	12,8
Recettes de fonctionnement		24,0	24,9
Recettes d'investissement		208,9	216,9
		42,5	0,0

Dépenses de fonctionnement

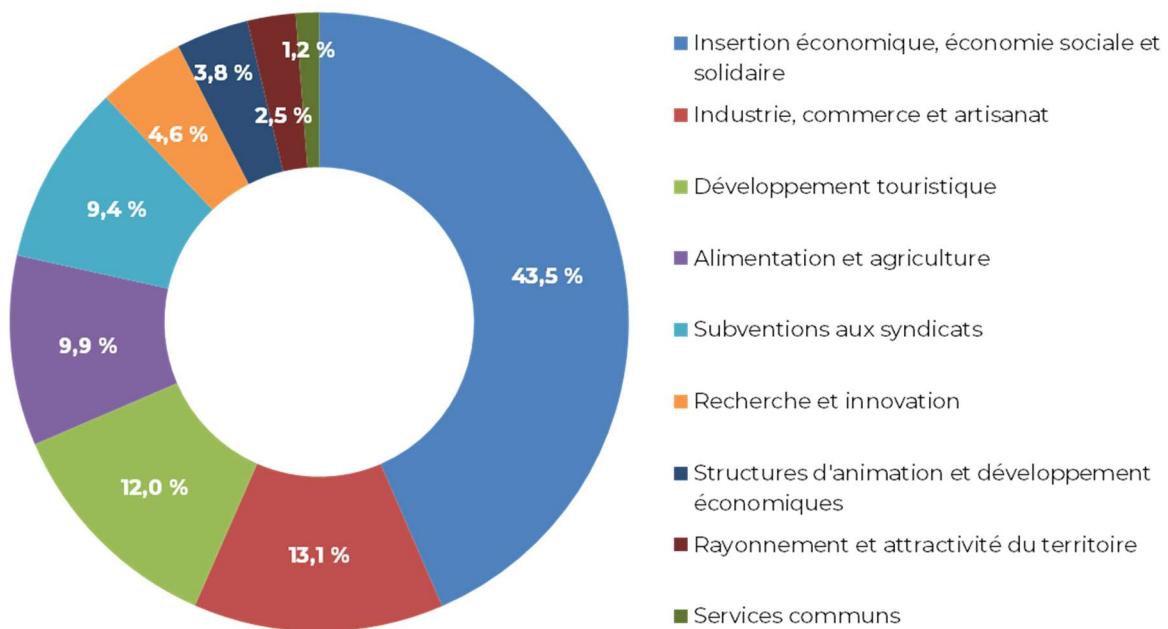
Le budget de fonctionnement consacré à l'action économique s'élève à 44,5 M€, dont 12,8 M€ au titre de la masse salariale.

Le solde de la fonction « Action économique » s'établit à zéro poste puisqu'aucune création ni mouvement budgétaire n'est pris en compte.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action économique sur le territoire parisien s'élèvent à 31,8 M€, en baisse de 8,9 M€ par rapport au BP 2025 à la suite

principalement du transfert de la subvention versée au Forum des images vers la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs ».

Dépense de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2026



L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire représentent le premier poste de dépenses avec 13,8 M€, en baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2025.

Les dépenses en faveur de l'**insertion économique** s'élèvent à 11,2 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport au BP 2025. L'augmentation en 2025 de 1,5 M€ de la subvention à la Mission locale de Paris pour compenser le désengagement de la Région Île-de-France est reconduite. Ces crédits visent à soutenir les opérateurs de l'emploi et de la formation ainsi que les associations conduisant des actions dans ce secteur.

Les crédits consacrés au **soutien à l'économie sociale et solidaire** s'élèvent à 2,5 M€ (-0,1 M€).

Enfin, l'**insertion économique au travers de l'agriculture durable** bénéficie d'une inscription de 0,1 M€ pour poursuivre les formations aux métiers de l'agriculture.

Les dispositifs ciblés sur des actions sectorielles (industrie, commerce, artisanat, agriculture, alimentation et tourisme) représentent un budget de 11,1 M€ en 2025, en diminution de 2,7 M€ par rapport au BP 2025 en raison principalement de la non reconduction des indemnités liées à la crise sanitaire de la Covid-19.

4,2 M€ sont prévus au titre des **dépenses liées à l'industrie, au commerce et à l'artisanat**. Ces crédits financent l'**aide versée aux kiosquiers** lorsque leur chiffre d'affaires est inférieur à 262 K€ sur le volet « presse » de leurs ventes (1,8 M€) ainsi que diverses **animations commerciales** (1,6 M€) telles que la fête des marchés et le festival des cuisines de rue, l'entretien des dix marchés couverts, et les **illuminations de Noël** (0,8 M€), notamment dans les quartiers populaires.

Les dépenses de fonctionnement liées au **développement touristique**, qui correspondent essentiellement au versement de la subvention à l'office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP), représentent 3,8 M€ en 2026.

3,2 M€ sont consacrés au **développement de l'agriculture urbaine et d'une alimentation solidaire et écologique**. Ces crédits couvriront notamment les dépenses relatives à la Ferme de Paris, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et aux formations en agriculture durable délivrées par l'École du Breuil, ainsi que des subventions et des actions de mobilisation des acteurs du secteur de l'alimentation durable et le projet « Seine nourricière ».

Les dépenses liées à la recherche et à l'innovation représentent 1,5 M€, en baisse de 5,7 M€ par rapport au BP 2025 à la suite principalement du transfert du Forum des images vers la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs ».

Le soutien aux structures de recherche et à l'innovation s'établit à 0,9 M€ et le financement de l'Institut des études avancées (IEA) à 0,6 M€.

Les subventions versées aux unions départementales syndicales représentent 3,0 M€, montant stable par rapport à l'année dernière.

Les dépenses en faveur des structures d'animation et de développement économique s'établissent à 1,2 M€.

Ce montant correspond à la subvention versée à Paris&Co, agence d'innovation commune de la métropole du Grand Paris et de la Ville de Paris.

0,8 M€ est alloué au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

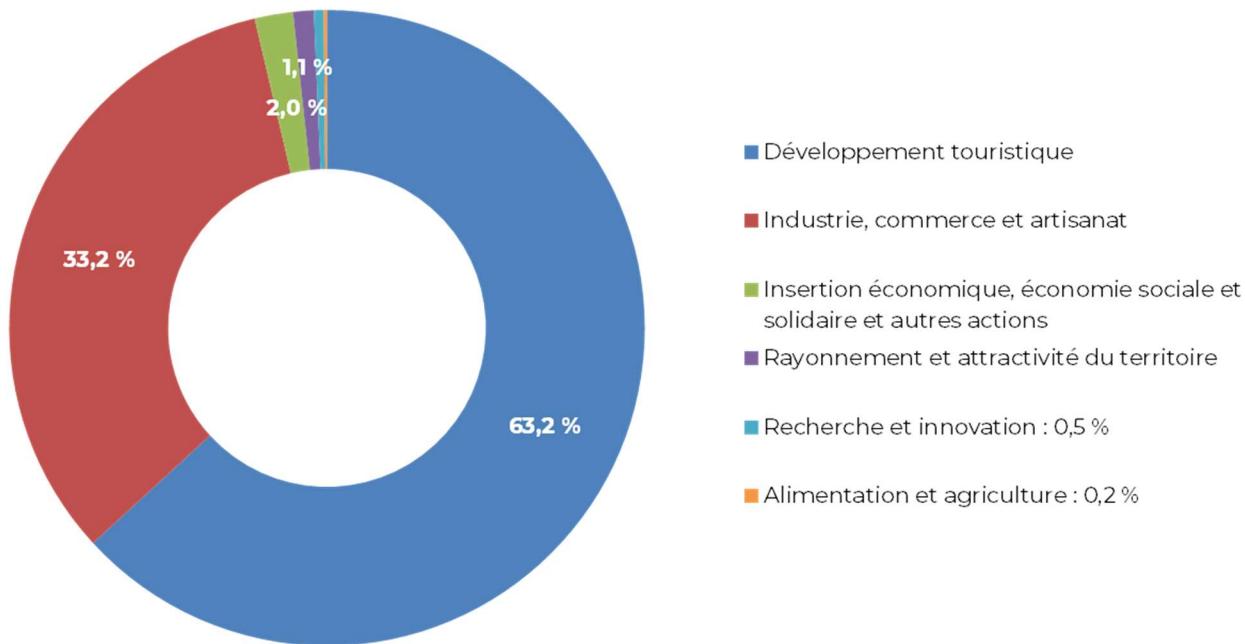
Ces dépenses correspondent à la prise en charge de l'organisation de la foire du Trône et de la fête à Neuneu.

Enfin, les dépenses consacrées aux services communs s'élèvent à 0,4 M€.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives à l'action économique s'élèvent à 216,9 M€, en hausse de 8,0 M€ par rapport au BP 2025.

Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026



Les recettes attendues au titre de la **taxe de séjour** s'élèvent à 137,0 M€, en hausse de 2,0 M€ par rapport au BP 2025.

Les **autres recettes sectorielles (industrie, commerce, artisanat, agriculture, alimentation et tourisme)** s'élèvent à 72,3 M€, en augmentation de 4,2 M€ par rapport au BP 2025. Le produit attendu des **droits de voirie** s'établit à 49,0 M€. 15,3 M€ correspondent aux **activités sur l'espace public**. Ces recettes sont tirées de la redevance au titre de l'occupation du domaine public et de l'exploitation des mobiliers publicitaires versée par le prestataire Médiakiosk, de diverses redevances de concessions, du produit des ventes des vides greniers, ainsi que des recettes issues d'évènements comme les défilés de mode. Les recettes relatives aux **métiers d'art** restent stables à 5,2 M€. Enfin, les **redevances attendues au titre des marchés couverts et découverts** s'établissent à 2,4 M€ et les recettes relatives à **l'agriculture urbaine et à l'alimentation durable** à 0,4 M€.

Les recettes attendues au titre des **revenus d'activité économique des immeubles** s'élèvent à 4,2 M€, en hausse de 1,2 M€ par rapport au BP 2025.

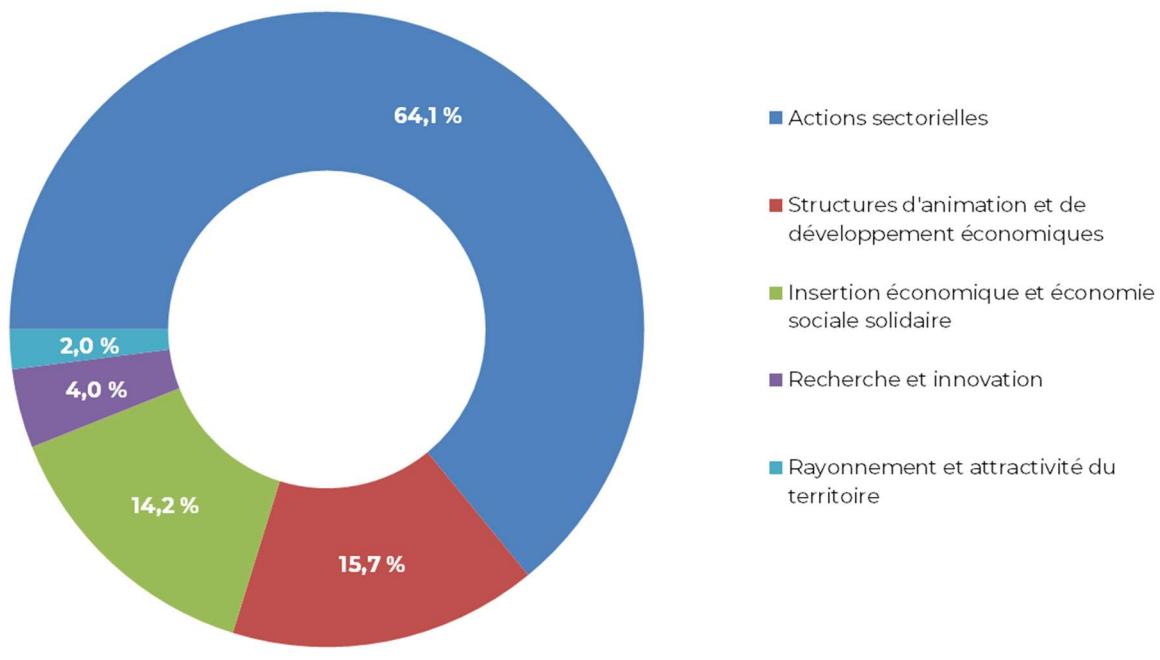
Les recettes liées aux **fêtes foraines et attractions** s'établissent à 2,3 M€, stables par rapport au BP 2025.

Enfin, les recettes au titre de **la recherche et l'innovation** atteignent 1,1 M€ (+0,6 M€).

Dépenses d'investissement

L'investissement pour l'action économique représente 24,9 M€ en 2026, contre 24,0 M€ au BP 2025.

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026



15,9 M€ sont dédiés aux actions sectorielles (industrie, commerce, de l'artisanat, agriculture, alimentation et tourisme).

7,0 M€ sont inscrits sur la fonction « Action économique » au titre du **compte foncier commerces**, mis en place pour permettre de préempter des locaux commerciaux dans le cadre de la politique de redynamisation commerciale de la Ville. À ce montant s'ajoute 1,0 M€ inscrit en « Opérations financières » (crédits non ventilés présentés dans la partie 2 du présent rapport).

2,3 M€ sont consacrés à **l'agriculture urbaine durable**, sous forme principalement de subventions, dont 0,5 M€ consacré à la Ferme de Paris et 0,3 M€ pour financer des actions en faveur de la sortie du plastique. 1,9 M€ sont inscrits afin de développer l'implantation de **commerces d'alimentation durable** sur le territoire parisien, notamment pour les restaurants et épiceries durables (0,9 M€), les lieux de transformation alimentaire (0,5 M€) et la logistique des circuits courts (0,4 M€).

Les dépenses de modernisation et de développement des **commerces et marchés** parisiens s'élèvent à 2,3 M€ en 2026, après 3,5 M€ au BP 2025. 1,5 M€ est alloué aux **kiosques** et 0,8 M€ est prévu pour **l'entretien des marchés de quartier**.

Les crédits inscrits au titre du **soutien à l'industrie et à l'artisanat** représentent 2,1 M€, dont 1,0 M€ de subventions à des projets immobiliers pour l'artisanat, 0,5 M€ pour soutenir les libraires, les disquaires et les galeries, 0,5 M€ pour les études de rénovation des Frigos (13^e) et 0,1 M€ pour le ravitaillement des ateliers de Paris.

0,4 M€ est destiné à la transition vers le développement durable du secteur du **tourisme**.

3,9 M€ sont prévus pour les structures d'animation et de développement économiques, contre 1,3 M€ en 2025.

Les crédits sont dédiés à des projets d'innovation sociale (3,7 M€), en particulier le tiers-lieu solidaire « Les Amarres » dans le 13^e arrondissement, ainsi qu'au « Paris Région innovation Lab » (0,2 M€).

L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire bénéficient de 3,5 M€ (après 3,9 M€ en 2025).

1,4 M€ est consacré à la création de ressourceries et à l'accompagnement de la filière de la consigne et du **réemploi**. 0,3 M€ est prévu pour la modernisation et la transition écologique du secteur de l'économie sociale et solidaire.

1,0 M€ est inscrit dans le cadre du **programme « Fabriqué à Paris »** pour le développement de lieux de production locale et 0,7 M€ pour les **dépenses d'entretien et de rénovation de la Bourse du travail**.

Les **dispositifs dédiés à l'insertion économique et à la formation** dans le secteur de l'agriculture durable représentent 0,2 M€.

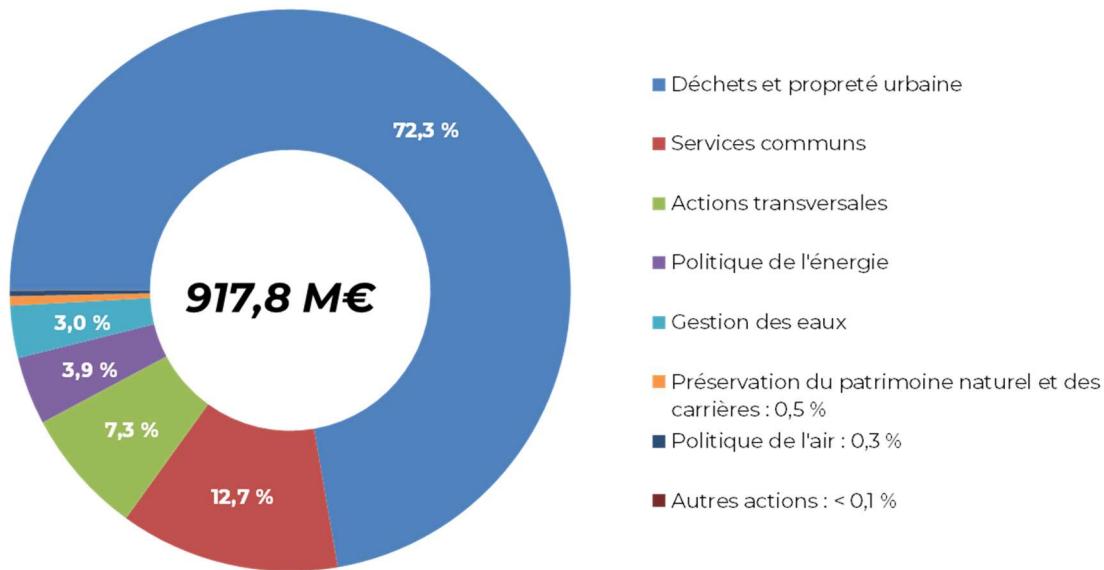
1,0 M€ est consacré au fonds de soutien à la recherche.

0,5 M€ est alloué au rayonnement et à l'attractivité du territoire parisien.

0,4 M€ servira à financer les illuminations des Champs Elysées (8^e) et 0,1 M€ la restauration et l'entretien des chalets dans les espaces verts.

(7) Environnement

Budget consolidé consacré à l'environnement – projet de BP 2026



	en M€	BP 2025	Projet de BP 2026
Dépenses de fonctionnement			
dont masse salariale		806,3	806,7
Dépenses d'investissement		381,6	392,2
Recettes de fonctionnement		110,2	111,0
Recettes d'investissement		831,9	853,1
		2,0	15,8

Dépenses de fonctionnement

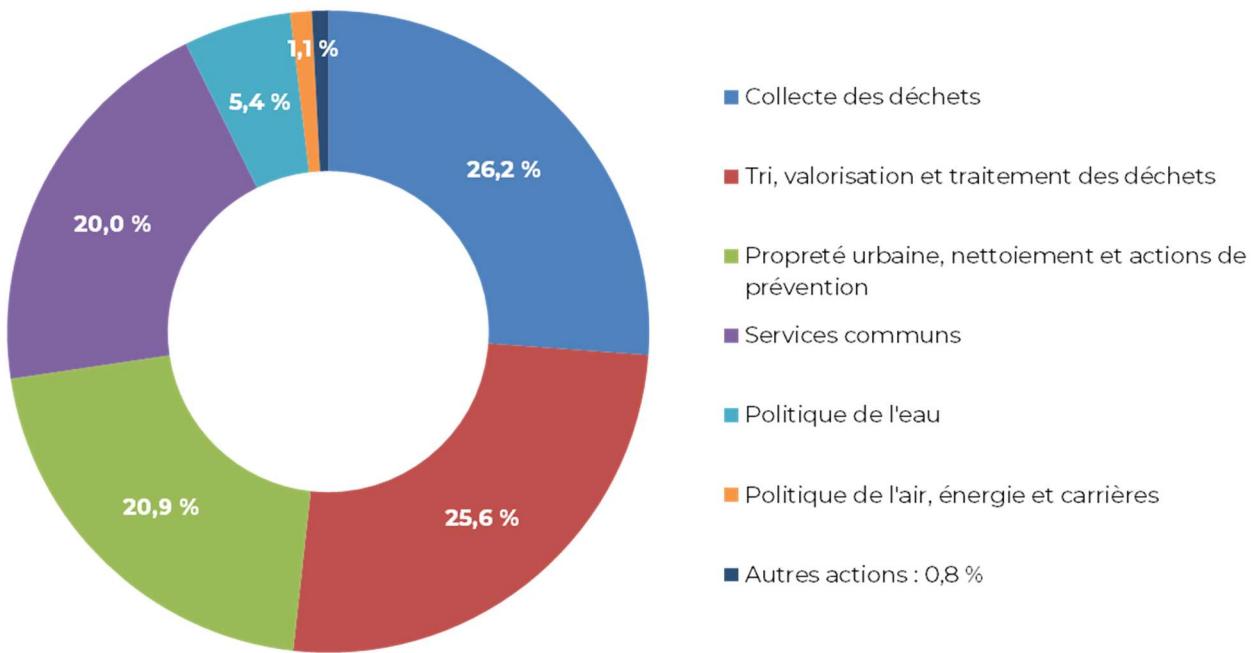
Le budget de fonctionnement consacré à l'environnement s'élève à 806,7 M€, dont 392,2 M€ au titre de la masse salariale.

Au titre des renforts, neuf postes sont créés à la direction de la propreté et de l'eau pour les équipes « Urgence propreté » de l'après-midi.

Au total, avec 9 créations, un solde des transferts de -16 postes dont -17 vers la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » et +1 depuis la fonction « Services généraux », et 2 redéploiements, le solde de la fonction « Environnement » s'établit à -9 postes.

Le budget de fonctionnement hors masse salariale s'établit à 414,5 M€, en baisse de 10,2 M€ par rapport au BP 2025 compte tenu notamment de la réduction du coût des déchets en raison de la baisse tendancielle de la quantité de déchets produits par les Parisiennes et les Parisiens.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2026



Les dépenses dédiées à la collecte, au tri, à la valorisation des déchets ainsi qu'à la propreté urbaine représentent 301,1 M€.

Le premier poste de dépenses concerne **la collecte des déchets** pour un montant de 108,5 M€, en diminution de 1,3 M€ par rapport au BP 2025. Il s'agit pour l'essentiel d'effets de périmètre (-1,1 M€), la nomenclature budgétaire ayant été modifiée. Les **prestations de collecte des ordures ménagères et des multi-matériaux** représentent 74,2 M€ et la **collecte du verre** 11,1 M€ (montants stables par rapport au BP 2025). Les crédits alloués aux stations de tri **Trilib'** sont en diminution de 0,4 M€ pour s'établir à 9,9 M€. De même, les dépenses consacrées aux **espaces de tri** (5,8 M€) diminuent de 0,6 M€ grâce à la fin de l'apport dans les déchetteries parisiennes des déchets de chantier. Le montant des crédits consacrés à la gestion des **bacs de collecte** s'établit à 5,2 M€ (-0,2 M€) grâce à la passation de nouveaux marchés aux prix plus compétitifs. Ces crédits financent également les prestations de **collecte des bio-déchets** des marchés alimentaires et de l'ensemble des sites producteurs sans conditions de seuil (restaurants administratifs, écoles, crèches, etc.) pour 2,3 M€ (montant stable par rapport au BP 2025).

La **contribution versée au Syctom** (syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères) atteint 106,0 M€, en diminution de 13,0 M€ par rapport au BP 2025 en raison de deux facteurs : les tonnages de déchets collectés dans le territoire parisien diminuent chaque année (dans le cadre du PLPDMA – plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés – de la Ville de Paris) et la reprise des excédents par le syndicat dans le cadre de son BP 2026, lui permettant de maîtriser ses tarifs, au bénéfice de toutes les collectivités adhérentes.

Les dépenses relatives aux **actions en matière de propreté** s'élèvent à 65,7 M€. Les dépenses consacrées à la collecte des **corbeilles de rue** sont reconduites à 16,8 M€. Les autres dépenses incluent les crédits consacrés au **nettoiement mécanique des chaussées et des trottoirs** (15,9 M€) ainsi que les contrats de prestation de service au titre des **sanitaires publics** pour 11,5 M€, en baisse de 1,5 M€ puisque la Ville ne loue plus les sanisettes mais en est propriétaire, et les **autres prestations de propreté urbaine** pour 10,6 M€. Elles financent également l'**enlèvement des graffitis** et la remise en peinture du mobilier urbain (6,4 M€), le **nettoiement des berges de Seine** (2,0 M€), l'eau non potable utilisée pour le **nettoiement de la voirie** (1,3 M€), **les marchés de nettoiement assurés par des**

entreprises d'insertion dans les arrondissements (1,1 M€), ainsi que des **actions de sensibilisation à la propreté** (0,1 M€).

Enfin, 19,5 M€ (+0,5 M€ par rapport au BP 2025) sont consacrés aux **missions de collecte et de propreté effectuées en régie**, dont 12,5 M€ pour l'entretien et le fonctionnement des véhicules, et 7,0 M€ pour l'outillage, les équipements ainsi que les locaux et terrains utilisés par ces services.

S'y ajoute 1,5 M€ au titre du **plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)** afin de renforcer la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens aux actions de recyclage, de tri et de valorisation des déchets.

Conformément aux dispositions adoptées en loi de finances pour 2019, l'**état spécial sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom)** annexée au BP 2026 intègre les dépenses de fonctionnement et de masse salariale du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, les dépenses de prévention de ces déchets, ainsi que celles occasionnées par le balayage de la superficie des voies livrées à la circulation publique (mission de propreté urbaine de la direction de la propreté et de l'eau de la Ville de Paris) non couvertes par le produit de la taxe de balayage. S'y ajoute une quote-part des dépenses des directions ou services transversaux de la collectivité qui contribuent directement au service public de collecte et de propreté urbaine, à savoir :

- les dépenses de masse salariale de la direction des ressources humaines correspondant à la gestion des personnels concernés et de leurs carrières, ainsi que les dépenses de fonctionnement correspondant à leur formation professionnelle et continue, aux accidents du travail, à l'action sociale et à la restauration collective ;
- les dépenses de masse salariale de la direction des finances et des achats correspondant au suivi budgétaire et comptable de ces activités, ainsi qu'à la passation des marchés publics et à la gestion des achats afférents ;
- les dépenses de la direction de l'immobilier, de la logistique et des transports correspondant à l'habillement et à l'équipement des personnels, ainsi qu'à la location des locaux occupés par les services concernés ;
- les dépenses de la direction des constructions publiques et de l'architecture correspondant aux fluides (électricité, gaz, etc.) pour les services concernés.

Les dépenses prévues pour les services communs s'élèvent à 83,0 M€, en hausse de 1,7 M€ par rapport au BP 2025.

Les crédits consacrés aux fluides des **bâtiments administratifs** (électricité, gaz et chauffage urbain principalement) augmentent de 2,0 M€ pour s'établir à 82,0 M€. Les **autres dépenses** des services support s'élèvent à 1,0 M€ (-0,3 M€).

Les actions menées en matière de gestion des eaux représentent 22,4 M€, montant stable par rapport au BP 2025.

La part la plus importante de ces crédits correspond à la **contribution obligatoire du budget général au budget annexe de l'assainissement**, au titre de la gestion des eaux pluviales, stable à 18,2 M€. 2,3 M€ sont versés à la métropole du Grand Paris dans le cadre de la compétence transférée de **gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi)**. La **contribution de la Ville au budget de fonctionnement de l'établissement public territorial de bassin Seine-Grands Lacs** s'établit à 2,0 M€.

3,4 M€ sont prévus pour les actions transverses.

Ce montant inclut 3,0 M€ au titre notamment de l'exploitation des **ombrières** pour lutter contre les fortes chaleurs estivales, des subventions versées à **divers acteurs de l'environnement** (AirParif, BruitParif, Agence parisienne du Climat et soutien à la biodiversité), des études et des diagnostics de performance énergétique. 0,4 M€ est consacré, comme l'an passé, au **financement de la sortie du**

plastique à usage unique (PUU). Les actions mises en œuvre incluent la participation de la Ville au nettoyage de la Seine sur les sites de baignade, ainsi que des études et des réflexions sur l'évolution du fleuve.

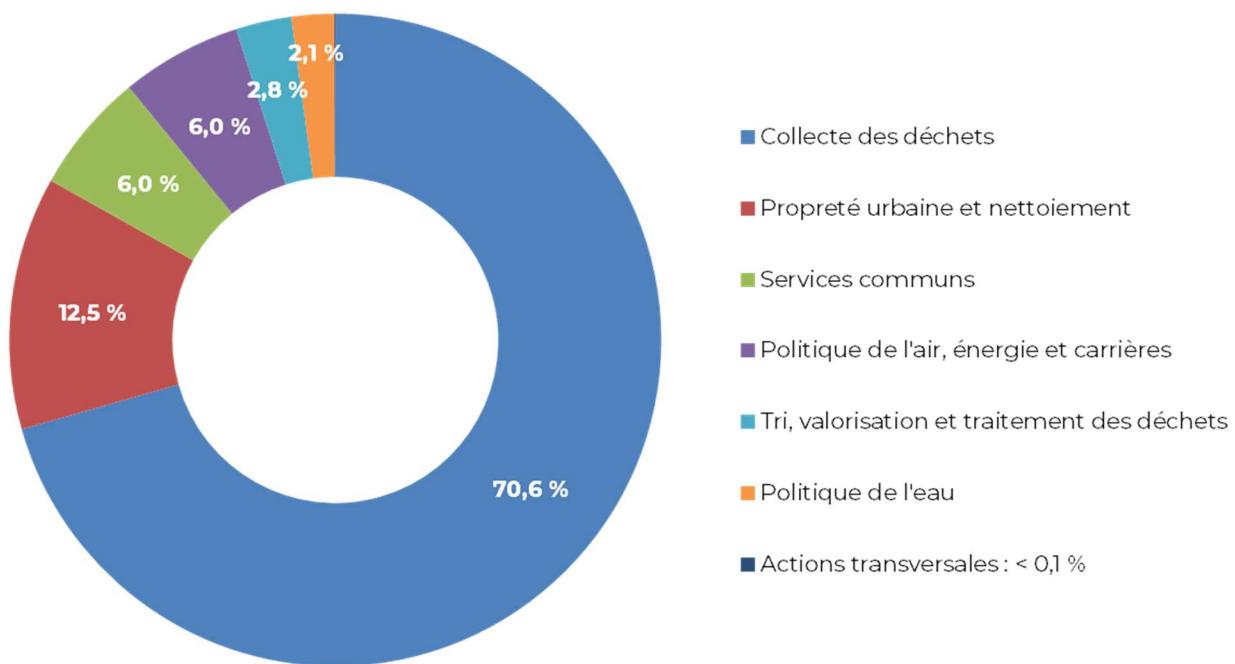
Enfin, 4,5 M€ sont alloués au suivi des concessions d'énergie, soit +3,2 M€ par rapport au BP 2025 dans le contexte du renouvellement du contrat de concession du réseau de chaleur urbaine.

Ce montant correspond à l'indemnisation du candidat non-retenu à la suite de la remise en concurrence du contrat, ainsi qu'au financement des études techniques accompagnant la fin du contrat précédent (fiabilisation de la valeur des actifs repris par la Ville).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au titre de l'environnement s'établissent à 853,1 M€, en progression de 21,1 M€ par rapport au BP 2025.

Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026



Les recettes relatives aux déchets et à la propreté s'élèvent à 732,6 M€, en progression de 13,8 M€ par rapport au BP 2025.

Les recettes liées à la **collecte de déchets** représentent 602,2 M€, dont 580,8 M€ au titre de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom)**, dont le taux reste inchangé depuis 2010. Le produit de la **redevance relative aux déchets non ménagers (RDNM)** s'établit à 21,0 M€, en hausse de 1,5 M€ par rapport au BP 2025 en raison de la réforme intervenue au 1^{er} avril 2025, visant à responsabiliser les professionnels producteurs de déchets en favorisant le tri sélectif. S'y ajoutent notamment les recettes relatives aux **autres prestations de collecte** pour 0,4 M€, incluant la mise à disposition de bacs de collecte.

Les **recettes concernant la propreté urbaine et le nettoiement** atteignent 106,7 M€, dont 106,0 M€ au titre de la **taxe de balayage** et 0,7 M€ au titre des **autres prestations de propreté urbaine**, correspondant principalement aux frais de nettoyage et de remise en état facturés aux entreprises qui déplacent illégalement des campagnes d'affichage publicitaire.

23,5 M€ sont prévus en recettes **au titre du tri et de la valorisation des déchets**, montant en augmentation de 5,0 M€ par rapport au BP 2025. Les versements à la Ville d'éco-contributions perçues par différents éco-organismes à l'appui de son action pour la collecte et le tri des déchets augmentent de 3,8 M€, tandis que les versements et les subventions issues du Système progrescent de 1,2 M€.

Enfin, 0,1 M€ est prévu en revenus des immeubles pour les **locaux et terrains mis à disposition**.

51,0 M€ sont attendus en recettes concernant les services communs (+4,1 M€), principalement au titre des fluides des bâtiments (50,5 M€), correspondant aux remboursements effectués depuis les états spéciaux d'arrondissement pour les équipements de proximité.

La politique de l'énergie représente 49,7 M€ de recettes, en hausse de 3,0 M€ par rapport au BP 2025.

Ces recettes regroupent les **redevances des concessions** de gaz et d'électricité (37,3 M€) et de réseau de chaleur et de froid (12,4 M€).

Les recettes inscrites au titre des actions en matière de gestion des eaux représentent 18,1 M€, en augmentation de 0,4 M€ par rapport au BP 2025.

Elles se composent des **remboursements de frais versés par les budgets annexes** de l'assainissement et de l'eau pour 7,8 M€, des **redevances versées par Eau de Paris** pour 6,7 M€, et du remboursement des dépenses pour le **personnel mis à disposition** du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap) pour 3,6 M€.

La préservation du patrimoine naturel et la gestion des risques technologiques représentent une recette de 1,3 M€ (-0,2 M€ par rapport au BP 2025) constituée des participations des communes et départements aux charges de fonctionnement des carrières, ainsi que de la facturation de cartes et de renseignements.

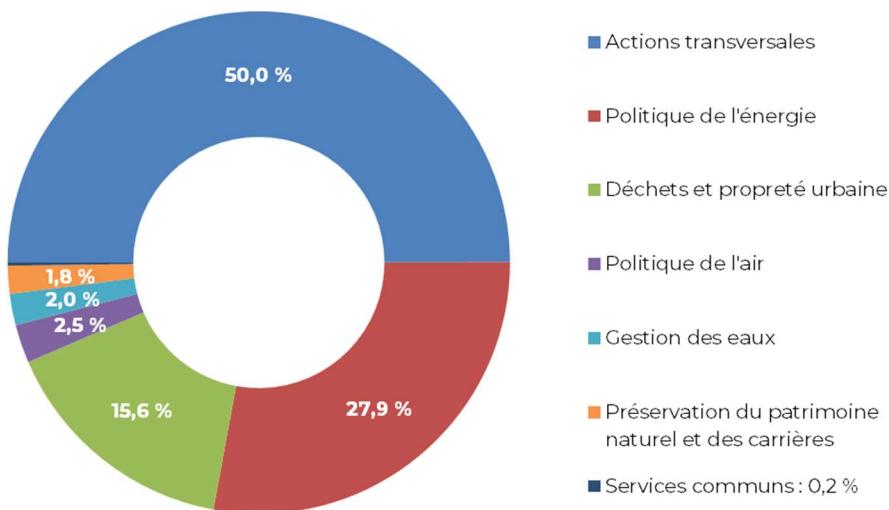
Enfin, 0,4 M€ est inscrit au titre de cofinancements perçus dans le cadre du plan climat air et énergie territorial.

Ce montant inclut notamment des financements européens pour la participation de la Ville au programme de décarbonation des marchés publics ainsi qu'au programme « Quartiers populaires en transition ».

Dépenses d'investissement

Au titre de la fonction « Environnement », 111,0 M€ de crédits d'investissement sont prévus en 2026, en hausse de 0,8 M€ par rapport au BP 2025.

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026



Les actions transversales rassemblent 55,5 M€, après 57,8 M€ au BP 2025.

Ces crédits permettent la poursuite de la modernisation des **centres thermiques** des bâtiments publics ainsi que les travaux sur les **ventilations** (23,8 M€), le remplacement **de portes et fenêtres** (6,0 M€) et plus largement l'amélioration de la **performance énergétique** (3,0 M€). 13,6 M€ sont prévus pour la poursuite **des contrats de performance énergétique pour les écoles, les collèges et les piscines** (en complément des crédits prévus en fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »). 3,0 M€ sont prévus pour la **production d'énergies renouvelables** et 2,3 M€ sont mobilisés pour les **travaux de rénovation énergétique** à l'intérieur des bâtiments administratifs.

Par ailleurs, 3,0 M€ sont prévus pour le projet « **Paris frais** » visant à lutter contre les îlots de chaleur et 0,6 M€ est alloué au **plan « volets »** afin de financer l'installation de volets aux fenêtres des logements gérés par les bailleurs sociaux et dans les équipements publics.

31,0 M€ sont consacrés à la politique de l'énergie, contre 7,0 M€ au BP 2025.

22,0 M€ sont inscrits pour permettre l'acquisition de la **centrale de cogénération** (production de chaleur et d'électricité) de Vitry-sur-Seine dans le cadre de la fin du contrat de concession de chaleur urbaine actuel. Les crédits concernent par ailleurs **l'expérimentation et le développement de la production d'énergie renouvelable**, à travers notamment la création de boucles d'eau chaude et des études sur les projets de récupération de chaleur, de stockage du carbone ou de géothermie. 6,0 M€ sont ainsi consacrés au projet « ENR 2030 » et 3,0 M€ à la production photovoltaïque.

La gestion des déchets et de la propreté urbaine bénéficient de 17,3 M€, après 37,9 M€ au BP 2025.

Le budget dédié à l'acquisition de **véhicules de collecte des déchets et de propreté urbaine** s'élève à 9,8 M€, en reconduction du BP 2025.

1,5 M€ est alloué **au tri, à la valorisation et au traitement des déchets**. 0,8 M€ est notamment consacré au réaménagement du site des Invalides (7^e) et 0,6 M€ à la poursuite du déploiement de stations Trilib'.

Le montant dédié au « **plan garages** » s'établit à 1,4 M€. Les travaux prévus en 2026 concernent notamment le garage Romainville (0,9 M€).

1,2 M€ est prévu pour la **rénovation des locaux**, 0,5 M€ pour **l'entretien et la sécurisation des bâtiments techniques** et 0,4 M€ pour la **réhabilitation des installations de ventilation** des locaux des services de gestion des déchets et de propreté.

0,5 M€ est inscrit pour le renouvellement du parc de **corbeilles de rue**, et 0,5 M€ au titre des **dispositifs de sécurité des véhicules** de propreté.

Les crédits consacrés à l'acquisition de **nouvelles sanisettes** s'établissent à 0,3 M€ après 21,0 M€ au BP 2025, le nouveau marché stipulant que la Ville s'en rend propriétaire plutôt que de supporter le coût de la location sur son budget de fonctionnement.

2,8 M€ sont inscrits au titre des investissements en faveur de la politique de l'air.

Cette inscription correspond aux aides versées par la Ville pour le développement de véhicules propres, dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et du plan pour la qualité de l'air (PQA) de la Ville de Paris, lequel prévoit notamment des aides financières à destination des particuliers et des professionnels.

Les investissements en faveur de la gestion de l'eau représentent 2,2 M€.

Ces crédits concernent la rénovation du réseau d'eau non potable (2,0 M€) et la conversion de l'arrosage des jardins à l'eau non potable (0,2 M€).

La préservation des carrières se voit consacrer 2,0 M€.

Enfin, 0,2 M€ est alloué pour l'équipement des services communs, en baisse de 0,3 M€ du fait de l'arrivée à terme du projet de relogement Mazas (-0,2 M€).

Recettes d'investissement

Au titre des recettes d'investissement, 15,8 M€ sont prévus sur la fonction « Environnement », après 2,0 M€ au BP 2025.

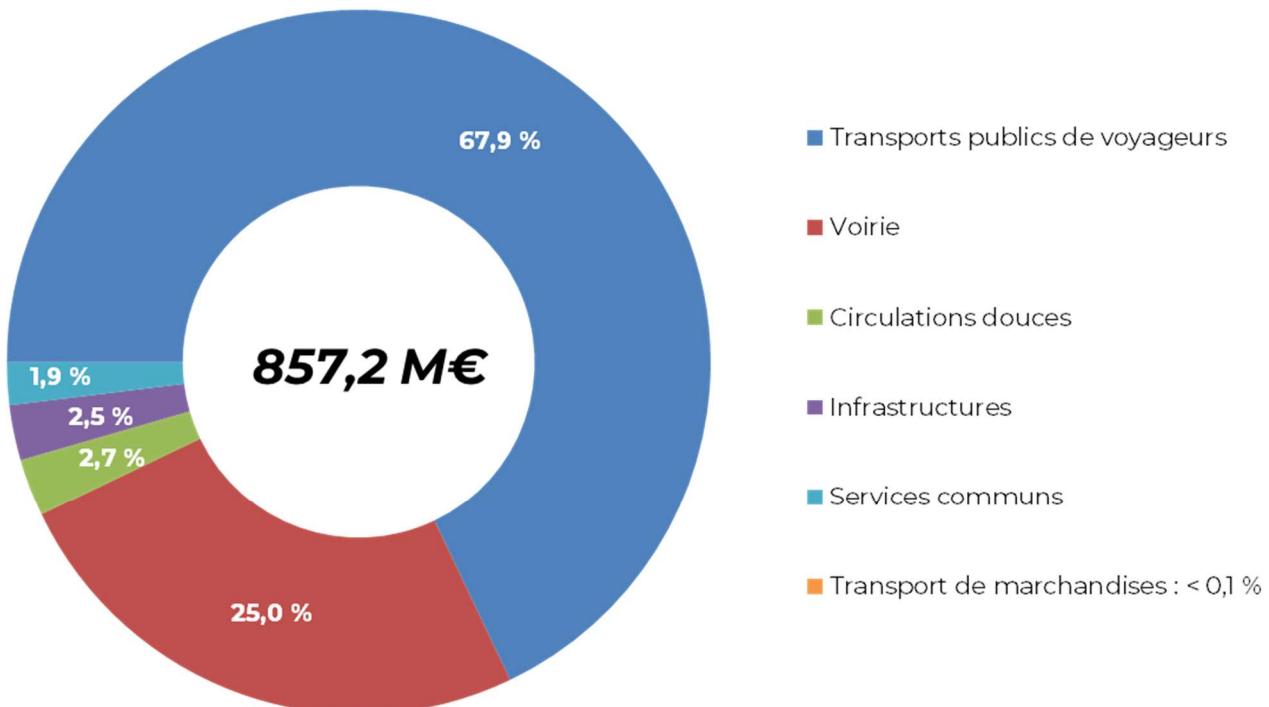
13,9 M€ de subventions sont attendues au titre des **contrats de performance énergétique des écoles et collèges** (recette nouvelle par rapport au BP 2025).

Une subvention de l'éco-organisme Citéo de 0,9 M€ est attendue pour le financement de l'**installation des stations Trilib**.

Enfin, 0,8 M€ est prévu pour financer les **équipements de collecte des déchets alimentaires**, versé sous forme de subvention par le Syctom et l'Ademe.

(8) Transports

Budget consolidé consacré aux transports – projet de BP 2026



	en M€	BP 2025	Projet de BP 2026
Dépenses de fonctionnement			
<i>dont masse salariale</i>		724,4	740,8
Dépenses d'investissement		79,8	81,4
Recettes de fonctionnement		143,9	116,4
Recettes d'investissement		472,7	490,2
		19,6	16,2

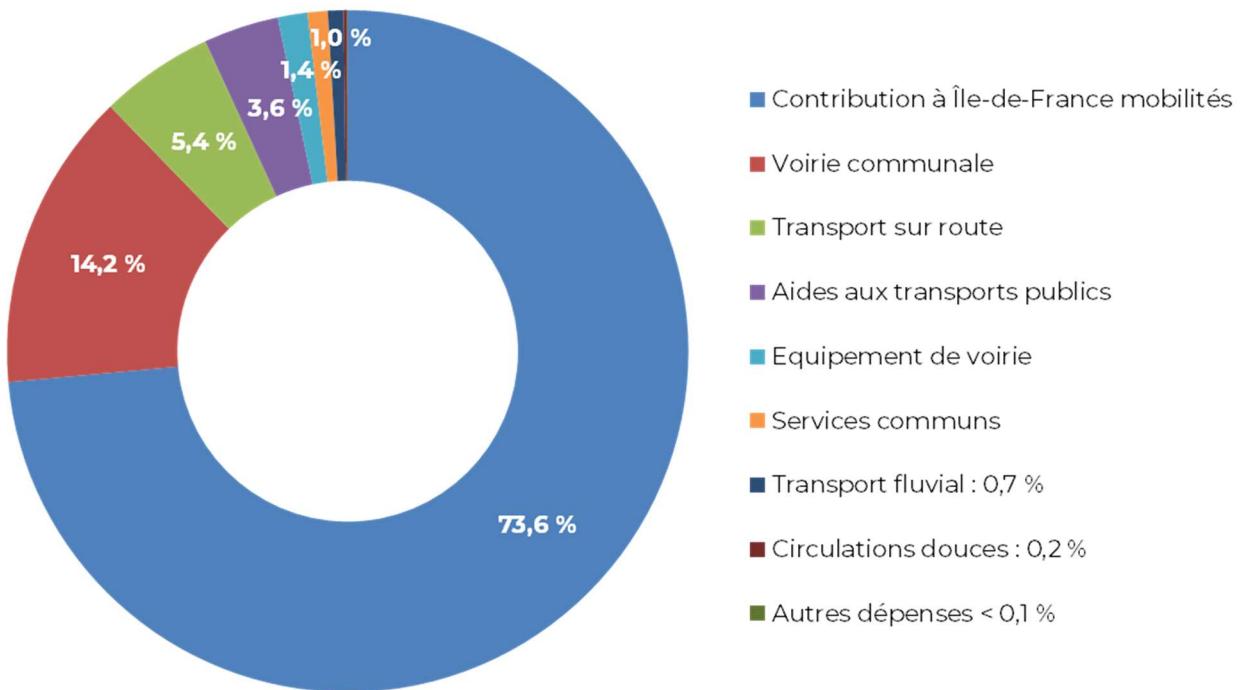
Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement consacré aux transports s'élève à 740,8 M€, dont 81,4 M€ au titre de la masse salariale.

Avec zéro création de poste et un solde des transferts de -6 postes vers la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs », le solde de la fonction « Transports » s'établit à -6 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement au titre des transports représentent 659,4 M€, en hausse de 14,8 M€ par rapport au BP 2025

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2026



La contribution à Île-de-France Mobilités (IDFM) demeure le principal poste de dépenses avec une inscription de 485,0 M€, en progression de 12,8 M€ par rapport au BP 2025.

Ce montant correspond à l'évolution de la contribution statutaire à IDFM selon les modalités d'indexation prévues par le protocole de financement entre IDFM et l'État signé en septembre 2023, sans aucune concertation avec la Ville de Paris. Il conviendra cependant de prévoir une mise à jour au regard de l'inflation réelle, le calcul au moment de l'adoption du BP 2026 de la Ville de Paris étant basé sur l'inflation prévisionnelle : ainsi, l'écart au détriment de la Ville est estimé à 3,6 M€ au titre de l'année 2025.

Les dépenses qui ont trait à la voirie communale et aux équipements de voirie s'élèvent à 102,9 M€, stables par rapport au BP 2025.

Les dépenses relatives au **stationnement de surface** atteignent 54,6 M€, en hausse de 0,6 M€. Les dépenses liées au contrôle du stationnement payant augmentent de 1,7 M€ pour atteindre 21,0 M€. Les dépenses liées au forfait post stationnement, qui concernent principalement le traitement des dossiers et des recours déposés par les usagers, s'élèvent à 16,0 M€ (-1,1 M€). Les dépenses de fourrières s'élèvent à 6,5 M€. Les dépenses de mise à disposition d'emplacements de stationnement dans les parkings pour les autocars de tourisme s'élèvent à 5,6 M€. Enfin, les dépenses relatives aux moyens de paiement du stationnement, dont la maintenance des horodateurs, des terminaux de cartes bleues et de paiement mobile, s'établissent à 5,5 M€.

Les **dépenses relatives au patrimoine de voirie** représentent 23,9 M€ dont 15,2 M€ pour l'entretien de la voirie, soit une reconduction du BP 2025.

Les dépenses liées au **stationnement concédé**, qui regroupent les crédits afférents à la gestion des parcs de stationnement exploités par des concessionnaires, représentent 15,0 M€ et sont stables par rapport au BP 2025.

Les **équipements de voirie** représentent 9,3 M€ (-0,5 M€). La majeure partie de ces dépenses (8,7 M€) concerne l'entretien de la signalisation tricolore dans le cadre du marché de performance énergétique. Ce poste inclut également 0,6 M€ pour l'entretien du mobilier urbain.

Enfin, les dépenses liées au **maintien de la viabilité** des routes et trottoirs en période hivernale représentent 0,2 M€, comme au BP 2025.

Les dépenses relatives aux moyens de transport sur route représentent 35,7 M€ (+1,3 M€).

25,0 M€ sont prévus au titre de la participation au **syndicat Agemob** (+1,7 M€ par rapport au BP 2025). 6,7 M€ sont consacrés aux lignes de bus « **Traverses de Paris** » cofinancées par la Ville et IDFM (-0,6 M€). Enfin, 4,0 M€ sont dédiés aux **transports pour les personnes à mobilité réduite (PAM)** (+0,2 M€).

Les mesures favorisant la mobilité des jeunes Parisiennes et Parisiens s'élèvent à 23,5 M€, en hausse de 1,0 M€ par rapport au BP 2025 compte tenu du taux de recours constaté sur la campagne 2024-2025 et des augmentations tarifaires décidées par IDFM.

Cette inscription recouvre :

- 22,0 M€ pour le remboursement intégral du pass Imagin'R aux **collégiens et lycéens** ;
- 0,8 M€ pour le remboursement intégral du pass **Imagin'R junior** pour les écoliers de 4 à 11 ans ;
- 0,6 M€ pour la contribution de la Ville au dispositif Imagin'R scolaire pour les **élèves boursiers** ;
- 0,1 M€ pour le remboursement de l'**abonnement Vélib'** aux **jeunes âgés de moins de 18 ans** ;
- 0,1 M€ pour le remboursement du pass Navigo aux **jeunes Parisiennes et Parisiens de moins de 20 ans en situation de handicap**.

Les dépenses au titre des services communs s'élèvent à 6,3 M€ au BP 2026 (-0,5 M€ par rapport au BP 2025).

Elles comprennent 1,6 M€ au titre des **déplacements** (prestations assurées par les transports automobiles municipaux et dépenses de carburant), 1,5 M€ pour les **indemnisations amiables** de personnes physiques au titre d'accidents de voirie, 0,5 M€ de **subventions et cotisations**, 0,4 M€ pour les **services support** et 0,2 M€ pour la **communication et l'information sur les chantiers**. Les **autres dépenses**, à savoir les charges immobilières, les frais d'études, de maintenance et d'informatique, représentent 2,2 M€.

Les dépenses concernant les haltes et infrastructures fluviales représentent 4,9 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2025.

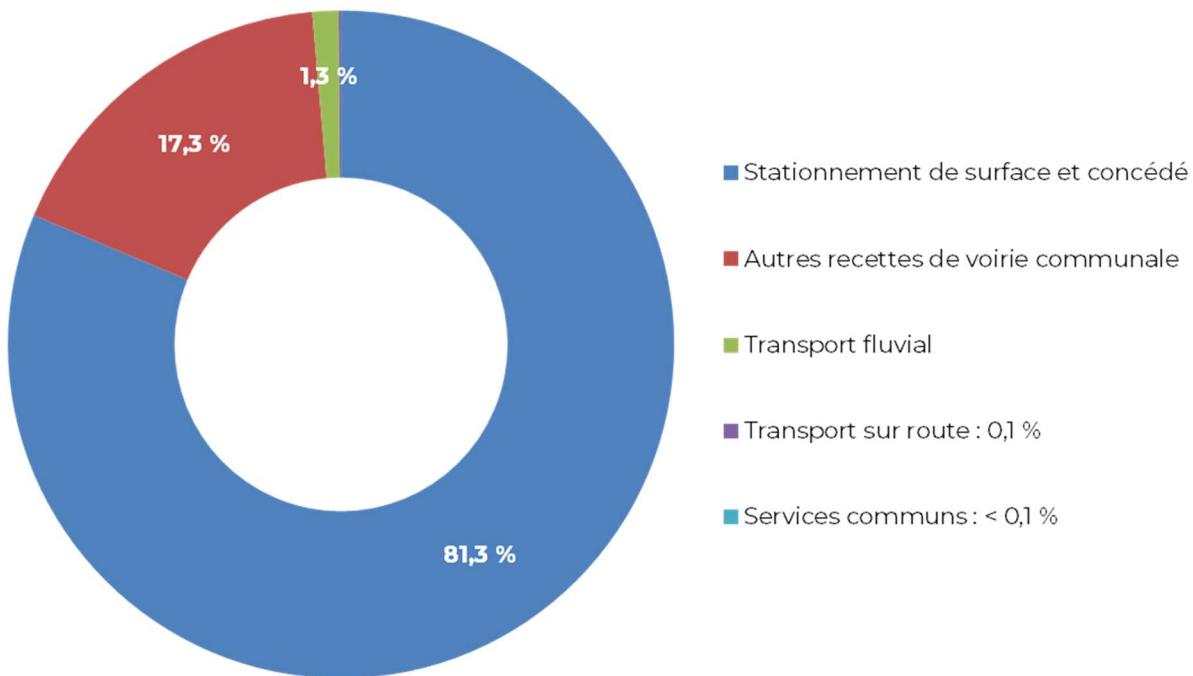
L'entretien et l'exploitation des canaux représentent 2,4 M€, en hausse de 0,3 M€ pour permettre le nettoyage des plans d'eau dans le cadre des baignades estivales dans le bassin de la Villette (19^e) et le canal Saint-Martin (10^e). Le paiement des taxes et contributions est évalué à 2,3 M€ (+0,2 M€). Les services communs prévus à 0,2 M€ restent stables par rapport au BP 2025.

Enfin, les dépenses liées aux circulations douces atteignent 1,1 M€, dont 0,9 M€ consacrés au dispositif « Paris Respire » qui prévoit la fermeture de certaines voies de circulation aux véhicules motorisés le week-end et les jours fériés.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement liées aux transports représentent 490,2 M€.

Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026



Les recettes de voirie communale s'élèvent à 483,5 M€, en hausse de 16,5 M€ par rapport au BP 2025.

Les recettes au titre du **stationnement de surface** s'établissent à 398,7 M€ (+1,8 M€). Les recettes au titre du stationnement payant atteignent 380,3 M€. Les recettes d'enlèvement et de mise en fourrière sont quant à elles prévues à 18,4 M€.

Les **redevances de stationnement concédé** atteignent 52,0 M€, en hausse de 8,4 M€ par rapport au BP 2025.

Enfin, les recettes liées au **patrimoine et à l'équipement de voirie** s'élèvent à 32,8 M€, en hausse de 6,3 M€ par rapport au BP 2025. Les droits d'occupation du domaine public (20,5 M€) augmentent de 4,9 M€. Les redevances des stations-services (6,5 M€) augmentent de 0,5 M€. 4,7 M€ sont inscrits au titre de l'activité du laboratoire de l'espace public de la Ville de Paris, en hausse de 0,5 M€. S'y ajoute 1,1 M€ d'autres recettes, principalement au titre des comptes de tiers, mais aussi de l'occupation des berges et de la vente de ferraille ou de matériaux de voirie.

Les recettes générées par le **transport fluvial** s'établissent à 6,2 M€, en hausse de 1,0 M€ par rapport au BP 2025.

Elles sont constituées des remboursements et autres produits collectés auprès de **Eau de Paris** (4,0 M€) ainsi que des **droits de navigation et d'occupation** du domaine public fluvial (2,2 M€).

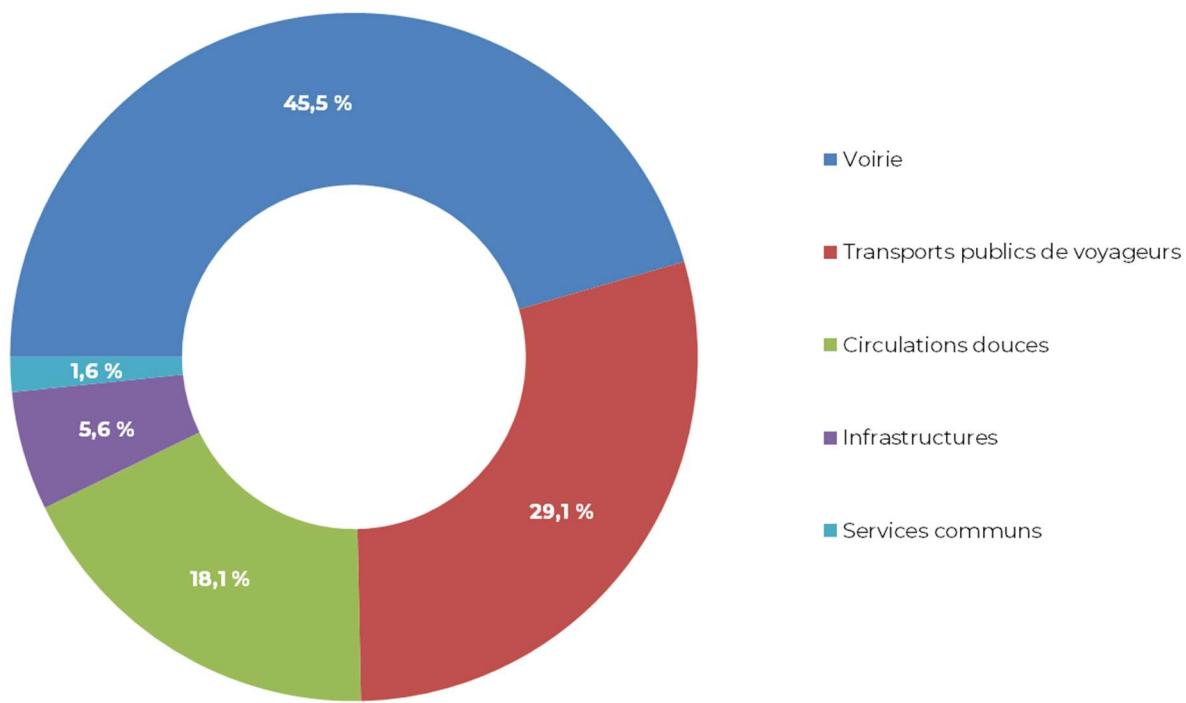
Enfin, les recettes relatives aux services communs et aux transports sur route s'établissent à 0,6 M€, soit un montant stable par rapport au BP 2025.

La subvention d'IDFM pour l'**exploitation des traverses** est reconduite à 0,5 M€.

Dépenses d'investissement

116,4 M€ de crédits d'investissement sont dédiés aux transports, après 143,9 M€ en 2025 en lien avec les échéanciers de paiement des grands projets de transport.

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026



Les **investissements de voirie** s'élèvent à 53,0 M€. Ils concernent l'entretien du **patrimoine de voirie** et des équipements de stationnement de surface. Ainsi, 21,5 M€ sont prévus pour les dépenses d'entretien des chaussées, trottoirs et tapis. 13,3 M€ sont alloués à l'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique. 4,0 M€ sont dédiés aux ponts et ouvrages d'art et 2,0 M€ à la mise en conformité des tunnels routiers. 2,5 M€ sont inscrits au titre des comptes de tiers, 2,5 M€ pour la réfection des pieds d'arbres et 0,5 M€ pour l'actualisation des plans de voirie. Les dépenses relatives au **stationnement de surface** mobilisent 6,7 M€, dont 6,2 M€ pour le financement de l'appel à projets urbains innovants porte de Saint-Ouen (17^e et 18^e).

Les crédits relatifs aux **transports publics de voyageurs**, qui regroupent les crédits alloués aux grands travaux d'extension du réseau de transports collectifs, s'élèvent à 33,9 M€, après 50,7 M€ au BP 2025. Au sein de ce montant, 15,6 M€ sont mobilisés pour l'extension du RER E dit « Éole » vers l'ouest, 11,9 M€ au titre du prolongement de la ligne 14 du métro et 1,8 M€ pour le financement des nouvelles rames de cette même ligne. 3,0 M€ correspondent aux dernières dépenses relatives au prolongement de la ligne T3b du tramway entre la porte d'Asnières (17^e) et la porte Maillot (16^e et 17^e), après 9,5 M€ en 2025. L'exercice 2026 verra également les derniers appels de fonds pour le financement de la ligne T9 du tramway reliant la porte de Choisy (13^e) à Orly (1,3 M€).

Les crédits d'investissement mobilisés en faveur des **circulations douces** s'élèvent à 21,1 M€, afin notamment de poursuivre la réalisation de nouvelles pistes et stationnement cyclables dans le cadre du plan (20,1 M€). Il est aussi inscrit 1,0 M€ pour le développement et l'amélioration des cheminements piétons.

Les **infrastructures** se voient consacrer 6,5 M€. Au sein de ces crédits, l'entretien des **canaux** et la mise aux normes des bâtiments afférents mobilisent 2,8 M€. Il est en outre inscrit 1,6 M€ pour la sécurité des ouvrages d'art des canaux et pour l'entretien des digues, 0,3 M€ pour le financement de la rénovation du pont Bernadette Lafont (10^e) ainsi que 0,2 M€ pour l'usine de Trilbardou. Enfin, il est prévu 1,7 M€ au titre des **gares ferroviaires et routières**, dont 1,0 M€ pour la poursuite de l'aménagement du bipôle de la gare du Nord et de la gare de l'Est (10^e) et 0,7 M€ pour l'aménagement de la gare routière Pershing (17^e).

Les **services communs** sont dotés de 1,9 M€, notamment pour des travaux de remise en état du site logistique de Bonneuil qui permet le stockage, le recyclage et le réemploi des matérieux de voirie (1,0 M€) et pour des aménagements permettant le développement du transport des matériaux par voie fluviale (0,5 M€).

Recettes d'investissement

16,2 M€ sont prévus au titre des recettes d'investissement liées aux transports en 2026, contre 19,6 M€ au BP 2025.

Ce montant inclut notamment 6,1 M€ de subventions pour les projets de pistes cyclables, 3,9 M€ de dotation de soutien à l'investissement local au titre de travaux de réfection de différents ponts de Paris, 3,5 M€ de remboursements de travaux réalisés pour le compte de tiers et 2,3 M€ de cofinancements dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway T3b jusqu'à la porte Maillot (16^e et 17^e).

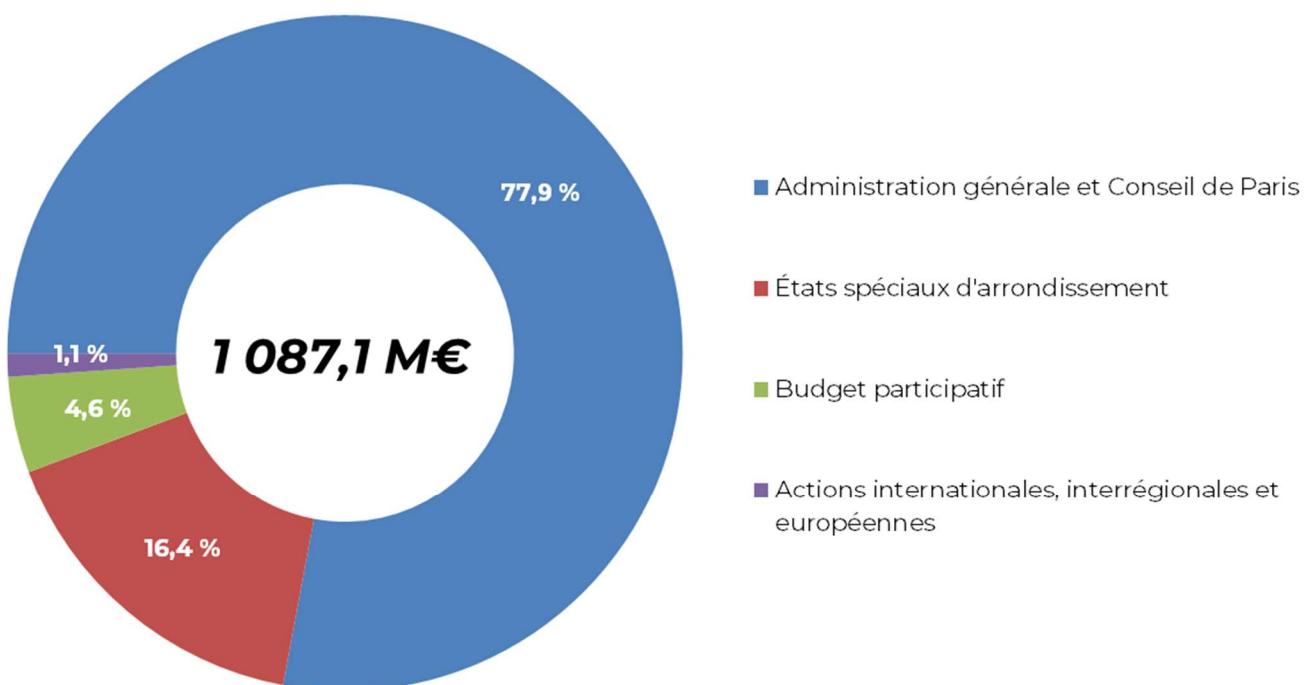
(0) Services généraux

Précision méthodologique

La présente fiche retrace les crédits de la fonction « Services généraux » ventilés par politique publique qui, outre ceux destinés à l'assemblée délibérante, à l'action internationale et aux états spéciaux d'arrondissements, favorisent au quotidien la meilleure allocation des moyens humains et matériels directement nécessaires au bon fonctionnement d'un service public de qualité. Ces crédits permettent ainsi de doter les directions opérationnelles dans des domaines aussi variés que l'immobilier et la logistique, la construction, les ressources humaines, la communication, les affaires juridiques ou les systèmes d'information.

Les crédits non ventilables, relatifs à la fiscalité et aux opérations financières, sont décrits dans la partie 2 du rapport.

Budget consolidé consacré aux services généraux – projet de BP 2026



	en M€	BP 2025	Projet de BP 2026
Dépenses de fonctionnement			
<i>dont masse salariale</i>		911,4	934,7
Dépenses d'investissement		449,9	465,1
Recettes de fonctionnement		182,5	152,4
Recettes d'investissement		231,4	234,8
		0,9	1,0

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement consacré aux services généraux représente 934,7 M€, dont 465,1 M€ de masse salariale.

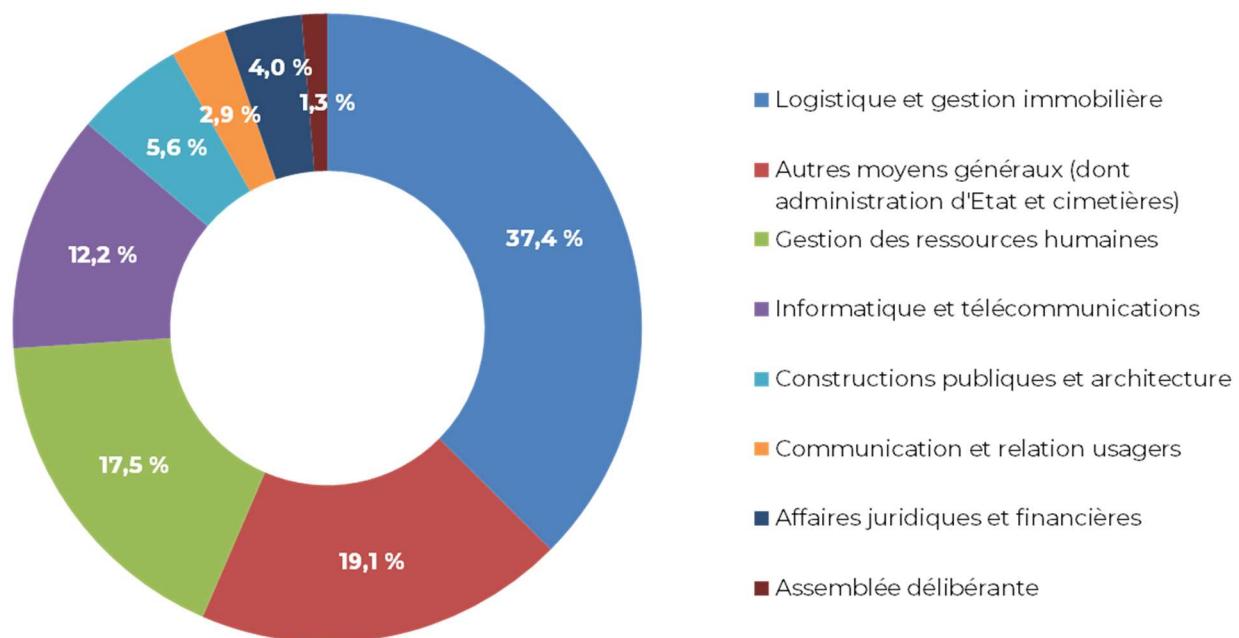
Au titre des nouvelles missions ou activités et des renforts, 12 postes sont créés :

- 8 postes de chef d'exploitation sont créés ;
- 4 postes sont créés à l'inspection générale pour faire face à l'accroissement du nombre d'enquêtes administratives ;
- 2 postes sont créés à la direction des ressources humaines pour le service de la médecine préventive.

Au total, avec 14 créations, un solde des transformations de -1 poste, un solde des transferts de +6 postes dont +8 de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », -1 vers la fonction « Santé et action sociale » et -1 vers la fonction « Environnement », et 41 redéploiements, le solde de la fonction « Services généraux » s'établit à -22 postes.

Hors masse salariale, les crédits de fonctionnement consacrés aux services généraux atteignent 469,6 M€ : 290,1 M€ pour les dépenses générales de l'administration et du Conseil de Paris, 172,2 M€ pour les états spéciaux d'arrondissement, 4,3 M€ pour l'action internationale et interrégionale de la collectivité parisienne, et 3,0 M€ au titre du fonds social européen.

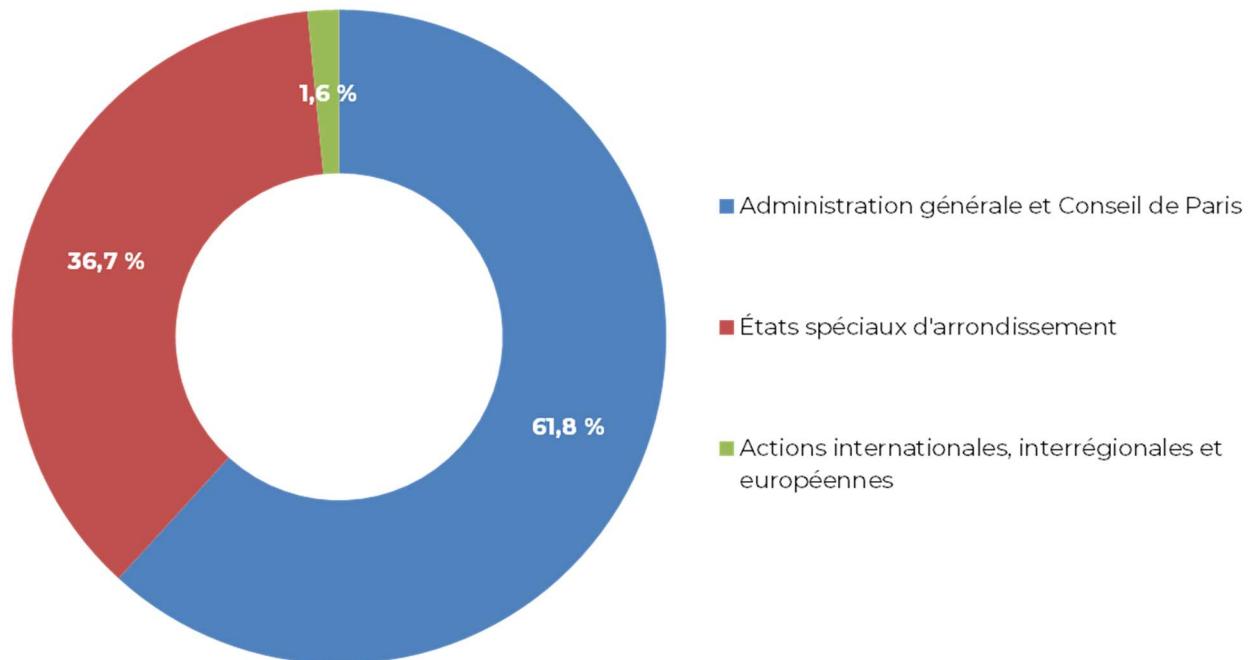
Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – projet de BP 2026



Dépenses générales de l'administration

Hors masse salariale, le budget de fonctionnement consacré aux dépenses générales de l'administration s'élève à 290,1 M€.

Principaux postes de dépenses d'administration générale – projet de BP 2026



Le premier poste de dépenses concerne la logistique et la gestion immobilière, à hauteur de 108,6 M€.

Les crédits relatifs à la **gestion immobilière** (loyers et charges des baux souscrits au titre des implantations administratives et des équipements publics) s'élèvent à 76,5 M€ (+5,5 M€ par rapport au BP 2025, en raison du déploiement territorial de la police municipale). Les dépenses de **nettoyage des locaux administratifs** (11,3 M€) augmentent de 0,3 M€. Les autres dépenses de logistique recouvrent principalement les **dépenses d'habillement** des agents de la Ville (9,7 M€), les **dépenses d'entretien des bâtiments et de sécurité** (4,0 M€), les prestations de **déplacement** commandées aux transports automobiles municipaux (3,9 M€), les dépenses d'**affranchissement** (2,3 M€), les prestations relevant de la **reprographie** et des **élections** (0,8 M€), et les dépenses d'**aménagement des locaux** (0,2 M€).

Les dépenses de gestion des ressources humaines représentent 50,7 M€, en baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2025.

Les crédits dédiés aux **œuvres sociales à destination des agents** représentent 22,3 M€, soit 13,7 M€ de subvention à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris (ASPP) chargée de la restauration collective des agents (+1,3 M€ par rapport au BP 2025), 7,0 M€ de subvention à l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (Agospap), et 1,6 M€ dédié aux prestations sociales pour les agents.

Les **dépenses consacrées à l'inclusion, la formation et la reconversion professionnelle** des agents, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (cf. fonction « Action économique »), s'élèvent à 15,5 M€. Les crédits mobilisés pour les **congés bonifiés** (4,0 M€) diminuent de 1,6 M€. Les dépenses

relatives aux **accidents du travail et maladies professionnelles** s'établissent à 3,0 M€. Les inscriptions au titre des **pensions et rentes** sont stables à 2,7 M€.

3,2 M€ sont consacrés aux **autres dépenses** : services support, organisation des concours et de recrutements, et frais de gestion de la convention passée avec Pôle emploi au titre de l'assurance chômage dont bénéficient les agents contractuels de la collectivité parisienne. La hausse de 1,2 M€ par rapport au BP 2025 est liée à l'organisation des élections professionnelles en 2026.

Les crédits relatifs à l'informatique et aux télécommunications s'élèvent à 35,5 M€, en baisse de 0,3 M€ par rapport au BP 2025. S'y ajoute 0,8 M€ au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation des systèmes d'information.

Les dépenses dédiées aux **infrastructures** informatiques et aux réseaux (entretien et maintenance des réseaux, matériels et postes de travail) s'élèvent à 16,4 M€ ; celles consacrées au **domaine applicatif** 8,8 M€. Le budget alloué aux **télécommunications** s'établit à 5,7 M€. 3,6 M€ sont dévolus à **l'assistance informatique** et 1,1 M€ aux **moyens d'impression et de numérisation**.

L'enveloppe allouée à l'entretien et la maintenance des constructions publiques s'élève à 16,3 M€.

Ces dépenses sont notamment consacrées à la **maintenance** préventive et curative des installations techniques et des centres thermiques, aux **contrôles réglementaires** des locaux de travail et des équipements recevant du public, ainsi qu'aux **fournitures** des ateliers et à leurs **moyens de déplacements** pour les interventions en régie.

Les crédits afférents aux affaires juridiques et financières de la collectivité parisienne représentent 11,5 M€.

Les crédits consacrés aux **frais d'actes et de contentieux** et à l'**accès au droit** s'établissent respectivement à 3,6 M€ et 2,4 M€ (montants stables par rapport au BP 2025). Les **frais d'assurance** et les crédits liés à la **certification des comptes** de la collectivité s'élèvent à 3,4 M€. Les dépenses relatives aux **concessions** représentent 1,5 M€.

Les dépenses de communication, de protocole et d'événementiel atteignent 6,4 M€, stables par rapport au BP 2025.

Les dépenses liées à l'**événementiel** (Paris Plages, feu d'artifice du 14 Juillet, animations de fin d'année, expositions) s'établissent à 2,6 M€. Les dépenses consacrées à l'**information** et aux campagnes de communication municipales s'élèvent à 2,5 M€. Les crédits consacrés au **protocole** représentent 0,7 M€.

Comme au BP 2025, la gestion des cimetières représente 5,6 M€ en 2026.

Elle comprend notamment 2,9 M€ pour les frais d'**entretien** courant et 2,7 M€ au titre des **services extérieurs des pompes funèbres et crématorium du Père Lachaise**.

Les dépenses relatives au fonctionnement du Conseil de Paris représentent 3,8 M€ (stables par rapport au BP 2025).

Les dépenses de fonctionnement des **groupes d'élus** atteignent 3,5 M€, correspondant principalement au financement des retraites des élus, aux dépenses de transports en commun (pass Navigo) et aux frais de formation. Les frais de **fonctionnement du Conseil de Paris** s'élèvent à 0,3 M€.

Les dépenses relatives aux relations à l'usager, à la citoyenneté et aux territoires s'établissent à 0,9 M€, stables par rapport au BP 2025.

Ce montant comprend notamment les dépenses relatives au **médiateur de Paris** et à l'accueil des usagers (0,5 M€), ainsi qu'à l'**événementiel citoyen** (0,4 M€) et à la mise en œuvre de la « **ville du quart d'heure** » (0,1 M€).

Les autres moyens généraux représentent 50,0 M€.

Il s'agit notamment des crédits nécessaires aux **opérations comptables** de régularisation (24,6 M€). Les **dépenses relatives à l'état civil et aux élections** représentent 2,2 M€, en hausse de 1,5 M€ compte tenu des élections prévues en 2026 et de la modification du mode de scrutin par la loi dite « PLM » de 2025. Les **frais bancaires** liés aux emprunts et aux moyens de paiement atteignent 2,4 M€. Enfin, la **contribution versée à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)** au titre des pensions des ex-agents de la préfecture de la Seine atteint 1,0 M€.

Dotations aux états spéciaux d'arrondissement

Les dotations versées aux états spéciaux d'arrondissement regroupent, d'une part, 172,2 M€ pour les dotations de gestion locale (DGL) et d'animation locale (DAL) en fonctionnement, et d'autre part, 5,6 M€ pour la dotation d'investissement (DI), soit un montant total de 177,8 M€ (contre 172,8 M€ au BP 2025).

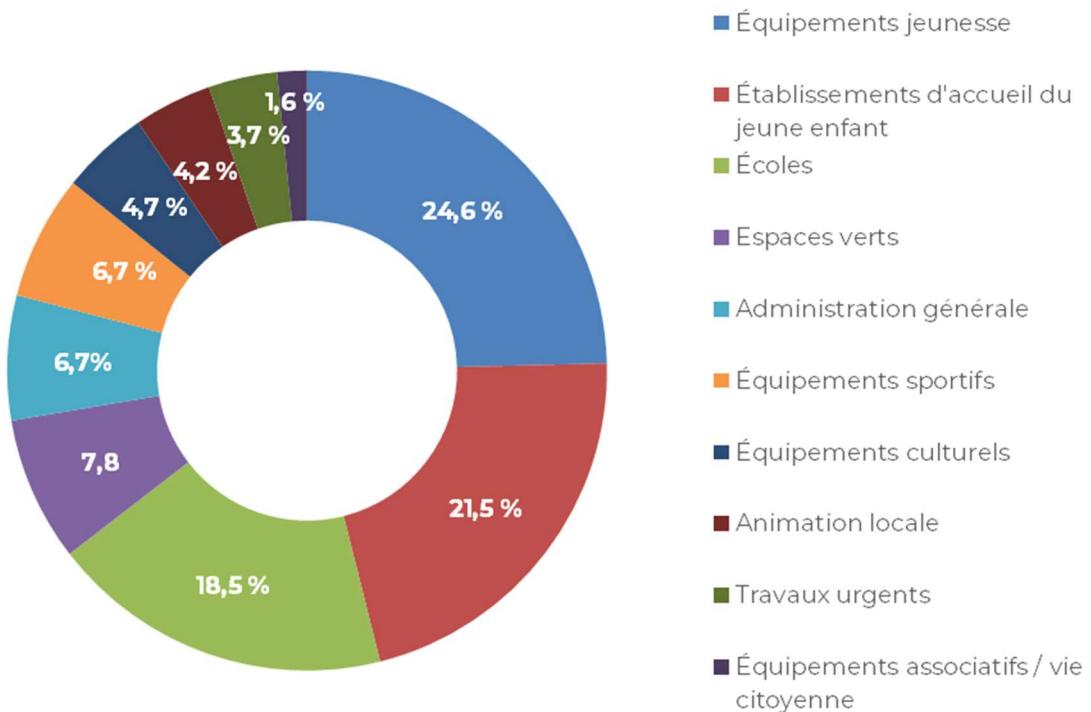
La DGL progresse de 5,1 M€ par rapport au BP 2025, passant de 152,9 M€ à 158,1 M€.

Composante principale des états spéciaux, la DGL finance le fonctionnement des équipements de proximité fréquentés principalement par les habitants de l'arrondissement (crèches, écoles, bibliothèques, piscines, gymnases, conservatoires, espaces verts, maisons de la vie associative et citoyenne, etc.). La progression de la dotation s'explique par les besoins croissants au titre des espaces verts (+1,1 M€) compte tenu des nouvelles surfaces végétalisées issues de la démarche « Embellir votre quartier », ainsi que de l'évolution des coûts de fonctionnement des équipements jeunesse (+2,4 M€) traduisant les changements de mode de gestion des centres d'animation.

Les inscriptions au titre de la DAL s'établissent à 14,1 M€.

La baisse de 0,1 M€ par rapport au BP 2025 concerne principalement les crédits consacrés aux « travaux urgents » dans les équipements de proximité au regard des dépenses réellement constatées sur les exercices précédents.

Répartition des dépenses de fonctionnement des états spéciaux d'arrondissement – projet de BP 2026



Actions interrégionales, européennes et internationales

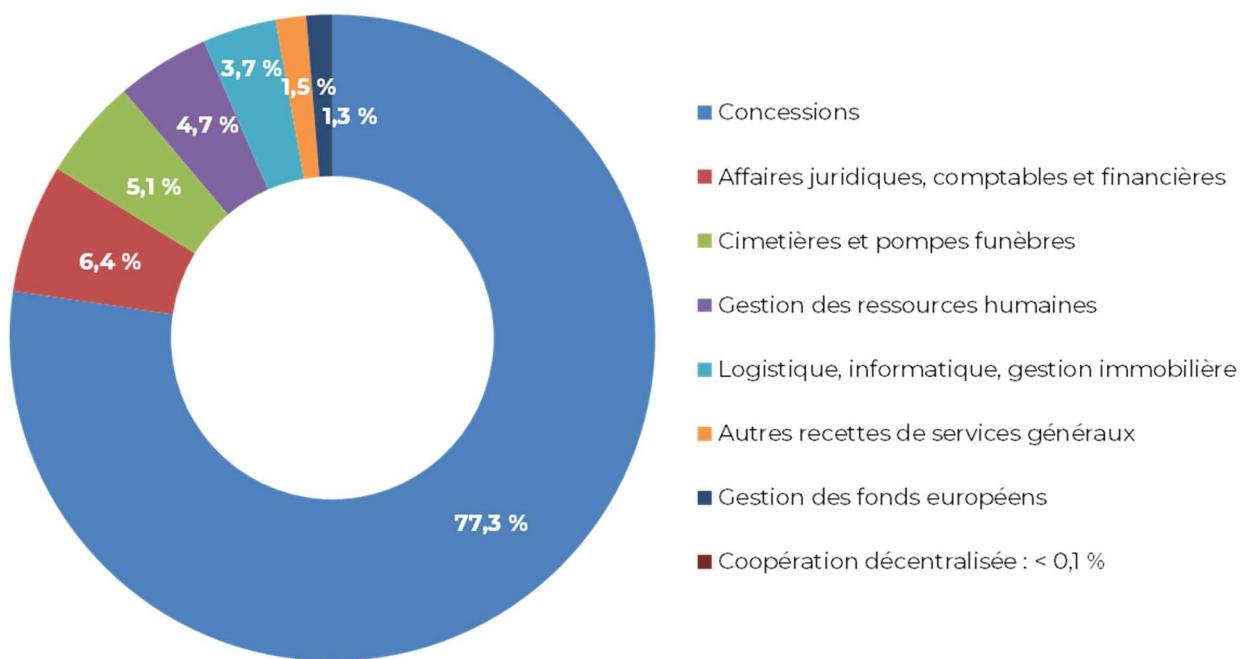
Le budget alloué aux relations interrégionales, européennes et internationales est de 7,3 M€.

Les crédits au titre du **fond social européen (FSE)** s'élèvent à 3,0 M€. Les **dépenses liées à l'action internationale de la Ville** atteignent 2,1 M€. Les dépenses d'**aide publique au développement** représentent 1,6 M€. Les crédits consacrés à l'**action métropolitaine** s'établissent à 0,3 M€ et le budget de la délégation à l'**outre-mer** à 0,2 M€.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives aux services généraux représentent 234,8 M€, en hausse de 3,4 M€ par rapport au BP 2025. Elles recouvrent 231,8 M€ de recettes d'administration générale et 3,0 M€ de subvention globale au titre du fonds social européen (FSE).

Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026



Administration générale de la collectivité

Les recettes liées à l'administration générale de la collectivité sont prévues à 231,8 M€, en hausse de 2,9 M€ par rapport au BP 2025.

Les recettes issues des **concessions** (établissements concédés, affichage public, réseaux de télécommunications et stationnement des taxis) s'établissent à 181,6 M€.

Les recettes relatives aux **activités juridiques, financières et comptables** s'élèvent à 15,1 M€ (+2,9 €). Il est notamment prévu 8,0 M€ au titre des régularisations comptables, ainsi que 3,0 M€ au titre des décisions de justice favorables à la Ville.

Les recettes perçues au titre des **cimetières et concessions de pompes funèbres** sont prévues à 11,9 M€, dont 9,6 M€ de redevances funéraires pour les cimetières et 2,2 M€ de redevances pour les concessions de pompes funèbres et du crématorium du Père Lachaise.

Les recettes liées aux **ressources humaines** représentent 10,9 M€, en hausse de 1,4 M€ par rapport au BP 2025. 6,9 M€ sont notamment attendus du remboursement de frais de personnel mis à disposition d'autres entités ou détachés, 2,2 M€ du fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP) et 1,2 M€ du remboursement par Île-de-France Mobilités du versement transport pour les agents logés à titre gratuit.

Les recettes liées à la **logistique, à l'informatique et à la gestion immobilière** s'établissent à 8,7 M€, en hausse de 2,3 M€ par rapport au BP 2025. 6,7 M€ sont inscrits au titre de l'informatique et des télécommunications, correspondant notamment à des refacturations aux établissements de la Ville.

S'y ajoutent notamment 1,2 M€ de loyers reçus par la Ville, 0,5 M€ de remboursements de frais d'affranchissement et de dotations vestimentaires, et 0,2 M€ de redevances pour la mise à disposition de photocopies et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement.

Les **autres recettes d'administration générale** représentent 3,6 M€. Les recettes de communication, fêtes et cérémonies au titre de la location des salons de l'Hôtel de Ville, des partenariats et de la gestion des marques représentent 2,2 M€. Les participations et dotations reçues de l'État pour l'organisation des élections s'élèvent à 0,9 M€.

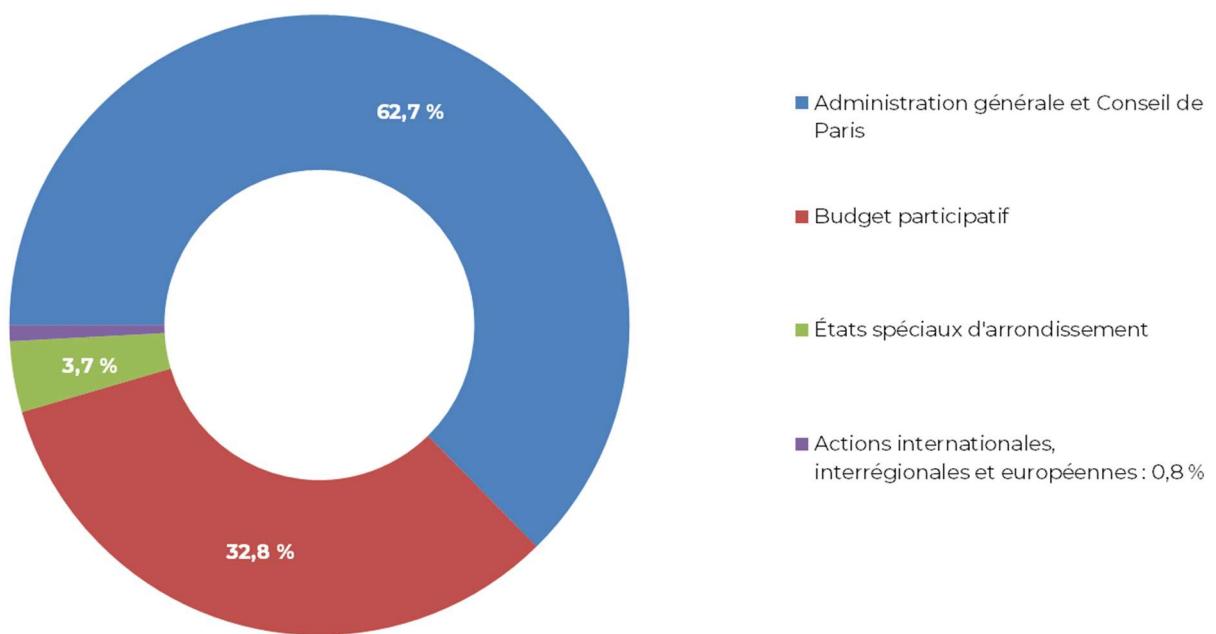
Actions interrégionales, européennes et internationales

3,0 M€ sont attendus au titre des actions interrégionales, européennes et internationales, principalement au titre du **fonds social européen (FSE)** versé à la Ville en tant qu'organisme intermédiaire chargé de l'attribution de ces financements aux porteurs de projets.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la fonction « Services généraux » s'élèvent en 2026 à 152,4 M€, après 182,5 M€ au BP 2025.

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026



25 % du budget d'investissement décidé par les Parisiennes et les Parisiens : l'exemple du budget participatif parisien

À l'issue de la campagne 2025, 104 projets ont été retenus, dont deux portant sur l'ensemble du territoire parisien et 102 projets d'arrondissement, pour un montant total de 79,6 M€, ventilé comme suit :

- 5,0 M€ d'autorisations de programme au titre du budget participatif parisien, bénéficiant aux thématiques de la propreté et de la santé (3,0 M€ au titre du projet « Plus de propreté, plus de tri et moins de bruit » et 2,0 M€ pour protéger la santé et lutter contre les précarités) ;

- 74,6 M€ au titre du budget participatif d'arrondissement, notamment dans le champ de l'éducation et de la jeunesse (27,3 %), du sport (20,7 %) et du cadre de vie (15,4 %).

Au sein de ces enveloppes, 40,8 M€ sont d'ores et déjà fléchés sur les quartiers populaires, soit 51,3 %, avec notamment des projets tels que :

- dans le 10^e arrondissement, « Aménager un collège Valmy plus inclusif, sportif et apaisant » (1,4 M€) ;
- dans le 12^e arrondissement, « Plus d'espaces conviviaux pour le quartier de la porte de Vincennes » (1,0 M€) ;
- dans le 13^e arrondissement, « Des cours oasis pour l'école 4 bis avenue de Choisy et le jardin d'enfants pédagogique Albin Haller » (1,2 M€) ;
- dans le 14^e arrondissement, « Moderniser le centre Jules Noël pour le sport accessible et inclusif (2,8 M€) ;
- dans le 15^e arrondissement, « Renforcer les lieux culturels et associatifs » (2,4 M€) ;
- dans le 18^e arrondissement, « Réaménager les parcs pour les familles » (2,1 M€) et « Installer des jets d'eau pour les enfants au jardin d'Eole » (2,0 M€) ;
- dans le 19^e arrondissement, « Rénovation du groupe scolaire Tanger » (2,0 M€) et « Rendre la rue Jomard aux enfants » (1,6 M€) ;
- dans le 20^e arrondissement, « Soutenir les structures d'aide aux plus fragiles » (4,5 M€).

S'y ajouteront une part des crédits prévus pour des projets non localisés à ce stade, qui se déclineront opération par opération dans les différents quartiers, notamment les quartiers populaires.

Les investissements au titre de l'administration générale s'établissent à 145,5 M€ en 2026, après 175,6 M€ au BP 2025.

Outre les crédits qui permettront d'abonder le budget des directions en cours d'exercice pour accompagner notamment la mise en œuvre du budget participatif, les principales inscriptions sont détaillées ci-après.

Les investissements en matériels et applications informatiques représentent 52,0 M€, après 50,0 M€ au BP 2025.

18,1 M€ sont dédiés aux **projets informatiques**, après 15,2 M€ au BP 2025. Ce montant inclut 4,8 M€ au titre des systèmes d'information géographiques, de l'immobilier et du logement, 4,3 M€ dans le domaine des finances et de l'efficacité financière, 3,7 M€ pour les projets relatifs aux ressources humaines, 2,1 M€ pour la relation avec les usagers auxquels s'ajoute 1,6 M€ pour la refonte du portail « Facil'familles », 1,4 M€ en lien avec l'espace public et 0,2 M€ pour le système informatique de la police municipale.

Les dépenses de **tierce maintenance applicative** représentent 10,6 M€, après 11,7 M€ l'an passé. Cela concerne plusieurs applications usagers (4,7 M€) et cadre de vie (2,4 M€), le système d'information (SI) des ressources humaines (2,7 M€) et le SI financier (0,9 M€).

6,1 M€ sont inscrits pour des **équipements informatiques et téléphoniques** des services de la Ville. Ce budget permet notamment de remplacer des postes de travail devenus obsolètes, ainsi que de faire face à des besoins d'équipements nouveaux des directions. S'y ajoutent 5,0 M€ pour **l'environnement utilisateur, les outils numériques et la sécurité**.

4,5 M€ sont consacrés aux **serveurs** et 2,7 M€ à l'**intégration applicative**.

4,1 M€ sont alloués aux **dépenses de maintien en condition opérationnelle et de développement du réseau informatique et téléphonique**, dont 0,3 M€ permettant le raccordement de plusieurs sites en haut débit.

Une enveloppe de 0,9 M€ est dédiée à la poursuite du traitement de l'obsolescence du **parc de copieurs** et au déploiement de l'impression par badge, permettant la rationalisation des dépenses de consommables et des frais de maintenance.

Par ailleurs, 2,0 M€ sont inscrits pour des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de systèmes d'information.

32,3 M€ sont alloués à l'entretien des bâtiments administratifs et à la modernisation de la sécurité incendie, des ascenseurs ou des installations techniques, après 34,0 M€ 2025.

11,3 M€ sont dédiés à la **modernisation des installations dans les équipements publics et les bâtiments administratifs**. Dans ce cadre, 4,8 M€ sont inscrits au titre de la sécurité incendie, 3,4 M€ pour la mise aux normes et la modernisation des ascenseurs, 2,5 M€ pour les installations électriques, 0,4 M€ pour des travaux de sécurisation et 0,3 M€ pour les installations techniques.

6,8 M€ sont consacrés au **schéma directeur des implantations administratives (SDIA)** qui rassemble les opérations relatives à l'immobilier administratif, parmi lesquelles :

- les travaux d'aménagement du nouveau centre administratif Axiom (13^e) ;
- le relogement du centre de formation de la Ville de Paris (Paris Centre).

3,5 M€ permettront la rénovation du **Pavillon de l'Arsenal** (Paris Centre), auxquels s'ajoute 1,6 M€ pour l'entretien et les travaux dans les autres **bâtiments administratifs**.

2,4 M€ sont inscrits pour le **ravalement des façades** et 1,6 M€ pour la **réfection des toitures** des bâtiments et équipements.

Les **bornes de recharge électrique** de la flotte municipale se voient consacrer 2,0 M€.

0,9 M€ est prévu pour les **fournitures, l'outillage et le matériel** à destination des régies, 0,8 M€ au titre de la **prévention** et des **conditions de travail**, et 0,5 M€ au titre des **études et frais d'insertion**. S'y ajoutent 0,5 M€ pour le **mobilier** et 0,2 M€ pour l'achat de **matériel électoral en raison de l'évolution du mode de scrutin municipal acté par la loi dite « PLM » de 2025**.

Les équipements funéraires (cimetières et pompes funèbres) se voient allouer 3,9 M€, dont 2,6 M€ afin de financer des travaux dans les cimetières parisiens et 1,3 M€ pour la mise en conformité du columbarium du Père Lachaise (20^e).

1,5 M€ est consacré à la gestion des ressources humaines, notamment pour les travaux des restaurants administratifs (1,0 M€) et l'achat de matériel pour les agents en situation de handicap (0,4 M€). S'y ajoute 0,9 M€ au titre des **finances et achats**, notamment pour les études et travaux à réaliser dans les concessions (0,7 M€).

La dotation d'investissement (DI) versée aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) atteint 5,6 M€ pour financer des dépenses d'investissement des mairies d'arrondissement, de leurs équipements de proximité et des conseils de quartier.

Les dépenses de coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales s'élèvent 1,3 M€.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sur la fonction « Services généraux » s'établissent à 1,0 M€.

Elles sont issues de cofinancements dans le cadre principalement de la rénovation du Pavillon de l'Arsenal (Paris Centre).



LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Nouvelles autorisations de programme

Il est proposé l'inscription de :

- 1 867,4 M€ en **autorisations de programme (AP) nouvelles** ;
- 126,0 M€ pour la **couverture d'opérations neutralisés en analyse financière**.

Elles sont accompagnées de 466,0 M€ d'**inscriptions en recettes** pour des opérations réelles et de 92,8 M€ au titre des opérations neutralisées en analyse financière. S'y ajoutent 55,0 M€ qui seront constatées en crédits de paiement uniquement.

	en M€	Dépenses	Recettes
Opérations réelles		1 867,4	466,0
Opérations neutralisées		126,0	92,8
TOTAL		1 993,4	558,8

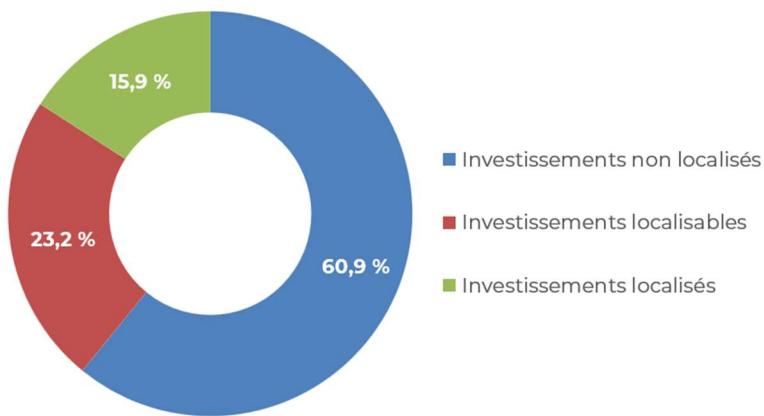
Les autorisations de programme nouvelles se répartissent entre 67,2 % d'**AP de plan**, 23,1 % d'**AP de projet**, 5,6 % pour les **investissements localisés (IL/IIL)** et 4,1 % pour le **budget participatif**.

	en M€	Dépenses	
AP de plan		1 340,4	67,2 %
AP de projet		459,7	23,1 %
Investissement d'intérêt local et localisé (IL/IIL)		112,4	5,6 %
Budget participatif		80,9	4,1 %
TOTAL		1 993,4	100,0 %

Ces autorisations de programme se décomposent en :

- 1 213,8 M€ pour les **investissements non localisés**, qui regroupent les crédits pour des équipements dont le rayonnement dépasse le cadre d'un seul arrondissement ou situés en dehors de Paris, les opérations qui ne se rattachent pas directement à un équipement physique ainsi que les crédits pour des équipements localisés physiquement mais ne relevant pas des équipements de proximité ;
- 462,8 M€ pour les **investissements localisables**, répartis en fonction de l'arrondissement de leur exécution géographique en cours d'exercice ;
- 316,8 M€ pour les **investissements localisés** dans les 17 arrondissements, au profit des équipements de proximité, qui font l'objet d'une annexe détaillée.

Répartition des autorisations de programme nouvelles



Le tableau suivant détaille la ventilation des autorisations de programme nouvelles par fonction :

	Libellé	Dépenses	Recettes
0	Services généraux	327,9 M€	380,1 M€
1	Sécurité	19,2 M€	0,7 M€
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54,6 M€	8,6 M€
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	156,9 M€	18,8 M€
4	Santé, action sociale et RSA	29,6 M€	7,1 M€
5	Aménagement des territoires et habitat	1 237,3 M€	111,5 M€
6	Action économique	4,8 M€	0,0 M€
7	Environnement	127,5 M€	15,8 M€
8	Transports	35,6 M€	16,2 M€
TOTAL GENERAL		1 993,4 M€	558,8 M€

Dépenses

1 – Sécurité 19,2 M€

Direction	Dépenses
Gestion financière (préfecture de police)	15,5 M€
Propreté et eau	2,7 M€
Logement et habitat	0,6 M€
Police municipale et prévention	0,4 M€
TOTAL	19,2 M€

Au sein de la fonction « Sécurité », 15,5 M€ sont prévus pour la subvention versée à la **préfecture de police**.

2,7 M€ sont alloués à la **défense extérieure contre l'incendie (Deci)** et 0,6 M€ aux mesures d'hygiène et de salubrité publiques pour les **travaux d'office dans les immeubles en péril**.

Enfin, 0,4 M€ est consacré à **la police municipale et à la prévention**, dont 0,2 M€ pour l'acquisition de matériel et de mobilier et 0,2 M€ pour les travaux sur les sites de la police municipale.

2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

54,6 M€

Direction	Dépenses
Affaires scolaires	49,9 M€
Attractivité et emploi	4,3 M€
Espaces verts et environnement	0,2 M€
Constructions publiques et architecture	0,2 M€
TOTAL	54,6 M€

Un montant de 49,9 M€ est proposé pour les **affaires scolaires**.

Il regroupe 35,6 M€ pour les opérations de travaux et d'entretien au titre de l'**enseignement du premier degré**, au titre notamment des investissements localisés et d'intérêt local (23,7 M€). 4,0 M€ sont ouverts pour les travaux d'amélioration de la sécurité incendie, 2,0 M€ pour les travaux dans les logements de fonction des directrices et directeurs d'école ainsi que des gardiennes et des gardiens, 2,0 M€ pour l'achat de mobilier et de matériel, notamment informatique, et 1,0 M€ pour les travaux de rénovation dans les sanitaires. 1,0 M€ est ouvert pour les travaux de rénovation consécutifs au sinistre survenu au sein de l'école Rostropovitch (17^e) et 0,9 M€ pour des raccordements au réseau de chauffage urbain.

9,9 M€ de crédits nouveaux sont ouverts au titre de l'**enseignement du second degré**, dont 4,6 M€ pour les travaux de sécurité dans les collèges et 3,7 M€ pour les subventions et la réalisation de travaux au sein des collèges autonomes. 1,0 M€ est ouvert pour engager des travaux dans les logements de fonction. 0,4 M€ est ouvert pour la rénovation des sanitaires et 0,2 M€ pour les alarmes anti-intrusion.

Les **activités périscolaires et annexes** se voient allouer 3,4 M€, dont 2,2 M€ au titre des travaux de sécurité dans les cuisines scolaires et 0,7 M€ au titre des travaux de rénovation thermique au sein de l'Académie du climat (Paris Centre). 0,2 M€ est ouvert pour des travaux sur le bateau « Fluctuat » dédié aux nouvelles pédagogies.

Une enveloppe de 1,0 M€ est ouverte pour les **services communs** afin d'effectuer des travaux d'hygiène et de sécurité dans les locaux du personnel.

Dans le champ de l'attractivité et de l'emploi, 4,3 M€ sont consacrés à l'**enseignement supérieur**, dont 1,6 M€ de subvention d'équipement à l'École supérieure de physique et de chimie industrielles (ESPCI), 1,2 M€ de subventions aux écoles d'art et 0,4 M€ de subvention à l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

Conformément au schéma comptable retenu, une double ouverture de crédits de 0,2 M€ est retenue afin de financer et de réaliser pour le compte de l'**Ecole du Breuil** des travaux d'un montant équivalent dans les bâtiments qu'elle occupe.

3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs **156,9 M€**

Direction	Dépenses
Jeunesse et sports	97,6 M€
Affaires culturelles	33,0 M€
Démocratie, citoyens et territoires	18,8 M€
Constructions publiques et architecture	7,5 M€
TOTAL	156,9 M€

Une inscription de 97,6 M€ est prévue **au titre de la jeunesse et des sports**.

54,1 M€ sont ouverts au titre des **piscines et bassins-écoles**. 51,4 M€ sont prévus pour la création d'une nouvelle piscine dans le cadre de la végétalisation et de la transformation du centre Georges Carpentier en parc sportif (13^e). 1,3 M€ est prévu pour le site de baignade dans le bassin de la Vilette (19^e). 1,0 M€ est ouvert pour le gros entretien et la rénovation des autres piscines.

36,0 M€ sont consacrés aux **salles de sports et aux gymnases**, dont 14,1 M€ pour la reconstruction du gymnase Maurice Berlémont (11^e), 10,7 M€ pour l'entretien des équipements sportifs, gymnases et salles de sport, 10,1 M€ pour la construction de la tour des sports dans la ZAC porte de Montreuil (20^e). 1,1 M€ est ouvert pour verser des subventions d'équipement.

6,2 M€ sont prévus pour les **équipements jeunesse**, dont 3,6 M€ pour la reconstruction du centre Paris Anim' Mercœur (11^e) et 0,6 M€ pour la reconstruction du centre Paris Anim' Clavel (19^e). 2,0 M€ sont ouverts pour l'entretien des autres Centres Paris Anim' ainsi que le versement de subventions.

0,6 M€ est inscrit au titre des **autres équipements sportifs et de loisirs** pour financer les travaux de la Cipale dans le bois de Vincennes (12^e).

Enfin, 0,4 M€ est prévu au titre des **services communs** en matière de sport et de jeunesse et 0,3 M€ au titre des **stades**.

33,0 M€ sont prévus pour les **affaires culturelles**.

La restauration et l'entretien des **édifices cultuels** sont dotés de 10,1 M€, dont 4,9 M€ pour le gros entretien et la sécurisation des édifices, 2,3 M€ pour la restauration – bénéficiant de mécénat – du grand orgue de l'église Saint-Eustache (Paris Centre) et 2,0 M€ pour diverses opérations, également mécénées, au sein des édifices cultuels.

Les **bibliothèques et les médiathèques** se voient consacrer 7,1 M€, dont 4,0 M€ pour l'acquisition de collections nouvelles et 3,1 M€ pour l'entretien et l'équipement.

Les crédits nouveaux consacrés au **financement des musées** s'élèvent à 5,6 M€. Ils recouvrent des subventions à Paris Musées pour 4,5 M€ au titre des travaux et 0,8 M€ au titre de l'acquisition d'œuvres d'art. 0,4 M€ est ouvert pour subventionner des travaux dans les musées associatifs.

L'**action culturelle** bénéficie de 4,1 M€, dont 3,0 M€ concernent des subventions d'équipement et 0,7 M€ l'entretien des grands équipements culturels. 0,2 M€ est ouvert pour financer des travaux dans des ateliers d'artistes.

3,1 M€ sont inscrits **au titre de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs**. Il est notamment prévu 1,2 M€ pour la rénovation du conservatoire Hector Berlioz (10^e), 1,1 M€ est alloué à l'entretien des conservatoires et 0,7 M€ pour l'acquisition d'instruments de musique et de mobilier.

0,9 M€ est ouvert pour des subventions au secteur du **cinéma**, 0,8 M€ pour le **théâtre et le spectacle vivant**, 0,4 M€ pour un équipement dédié au cirque et aux arts de la rue (13^e), et 0,4 M€ pour la **conservation du patrimoine culturel**.

18,8 M€ sont destinés à la **vie citoyenne**, dont 10,0 M€ pour des opérations de rénovation et de modernisation des mairies d'arrondissement, 8,1 M€ pour la rénovation et la mise en accessibilité du théâtre de la Concorde (8^e) et 0,7 M€ pour le Centre national de la musique (13^e).

7,5 M€ sont ouverts **au titre des constructions publiques et de l'architecture**, dont 4,6 M€ pour les travaux sur l'esplanade et les abords de Notre-Dame (Paris Centre) et 2,9 M€ pour l'entretien des fontaines patrimoniales.

4 – Santé et action sociale **29,6 M€**

Direction	Dépenses
Familles et petite enfance	17,1 M€
Affaires scolaires	9,1 M€
Santé publique	2,8 M€
Solidarités	0,5 M€
Immobilier, logistique et transport	0,1 M€
TOTAL	29,6 M€

La politique transversale d'**accessibilité** se voit consacrer 9,2 M€ de crédits nouveaux. Ainsi, 9,1 M€ sont inscrits pour l'accessibilité des équipements scolaires et 0,1 M€ pour celle des bâtiments administratifs.

Les inscriptions **en faveur des familles et de la petite enfance** s'élèvent à 17,1 M€. Au sein de ce montant, 12,5 M€ sont consacrés à l'entretien, la rénovation et les travaux de sécurité dans les crèches municipales, 2,0 M€ à l'acquisition de matériel et de mobilier, 1,0 M€ à la végétalisation des espaces extérieurs et 0,8 M€ à des travaux de résilience climatique.

2,8 M€ sont prévus au titre de la **santé publique**, dont 1,2 M€ pour la création d'une maison de santé dans la ZAC Python-Duvernois (20^e), 0,9 M€ pour les travaux dans les établissements de santé et 0,7 M€ pour l'achat de matériel pour les laboratoires.

0,5 M€ est ouvert au titre des **solidarités**. Cela recouvre notamment la création d'un foyer pour enfants victimes d'inceste dans Paris Centre (0,3 M€) et des subventions au titre de l'insertion (0,2 M€).

5 – Aménagement des territoires et habitat

1 237,3 M€

Direction	Dépenses
Logement et habitat	710,5 M€
Urbanisme	267,4 M€
Voirie et déplacements	183,2 M€
Espaces verts et environnement	75,8 M€
Démocratie, citoyens et territoires	0,4 M€
TOTAL	1 237,3 M€

710,5 M€ sont inscrits pour le **logement et l'habitat**. 652,1 M€ sont ouverts au titre du **logement social**, dont 580,0 M€ pour financer la production de nouveaux logements sociaux, 69,3 M€ au titre des crédits d'aide à la pierre délégués par l'État et 2,8 M€ pour le conventionnement de logements existants auprès des bailleurs. 45,0 M€ sont ouverts pour financer la **rénovation énergétique de l'habitat privé**, dont 28,4 M€ de crédits délégués par l'État et 16,6 M€ de crédits propres. Les autres dépenses **d'amélioration de l'habitat privé** qui couvrent notamment la lutte contre l'habitat insalubre se voient allouer 7,7 M€. Enfin, 5,7 M€ sont ouverts pour financer les travaux dans les immeubles communaux relevant du **domaine privé**.

267,4 M€ sont prévus au titre de l'**urbanisme**, dont 76,0 M€ pour des mouvements techniques liés à des opérations foncières qui sont équilibrés par des recettes de même montant. 135,0 M€ sont consacrés au **compte foncier logement**, dont 120,0 M€ sur la fonction « Aménagement » et 15,0 M€ sur la fonction « Services généraux ». 38,3 M€ s'inscrivent dans le cadre d'**opérations d'urbanisme**, avec principalement une inscription de 36,0 M€ pour l'acquisition de foncier dans le périmètre des zones d'aménagement concerté (ZAC). 21,0 M€ sont prévus pour le **compte foncier équipements**, dont 20,0 M€ sur la fonction « Aménagement » et 1,0 M€ sur la fonction « Services généraux ». 9,0 M€ sont prévus pour les dépenses opérationnelles liées aux comptes fonciers et la régularisation de déconsignations. 3,7 M€ sont prévus au titre de travaux sur le domaine public au sein du **forum des Halles** (Paris Centre).

183,2 M€ sont consacrés à la **voirie et aux déplacements**. 56,0 M€ sont ouverts pour transformer la place de la Concorde (8^e). 33,5 M€ sont inscrits pour les **participations de voirie dans le bilan des ZAC**, dont la ZAC Paris rive gauche dans le 13^e arrondissement (27,0 M€) et la ZAC porte de Vincennes sur les 12^e et 20^e arrondissements (6,6 M€). 30,0 M€ supplémentaires sont ouverts pour le financement des opérations « **Embellir vos quartiers** » et 27,0 M€ pour les travaux sur le **réseau d'éclairage public**. S'agissant des autres **travaux d'aménagement**, 11,4 M€ sont notamment ouverts pour la promenade des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry (11^e), 8,0 M€ pour le réaménagement et la végétalisation du canal Saint-Martin (10^e), 5,7 M€ pour les abords de la tour Montparnasse (14^e et 15^e), 4,2 M€ pour la voirie aux abords de l'hippodrome de Longchamp (16^e), 4,0 M€ pour la place Denfert-Rochereau (14^e), 1,0 M€ pour les abords de l'Aquaboulevard (15^e) et 1,0 M€ pour la place du Louvre (Paris Centre).

75,8 M€ sont proposés au titre des **espaces verts**, dont 52,0 M€ pour les travaux de sécurité et de consolidation du **parc des Buttes-Chaumont** (19^e). L'**entretien** des espaces verts, des ouvrages d'art, des surfaces végétalisées et des aires de jeux mobilise 11,8 M€. Les plantations ou replantations d'**arbres** et les bois bénéficient de 3,3 M€. 3,2 M€ sont ouverts pour les travaux du jardin de la Villa d'Este (13^e). Les services communs se voient allouer 2,8 M€, dont 2,0 M€ pour la **rénovation énergétique des locaux professionnels**. 2,5 M€ sont ouverts pour la **rénovation des installations techniques et des équipements mécaniques**.

0,4 M€ est dédié à la **politique de la ville**.

6 – Action économique

4,8 M€

Direction	Dépenses
Attractivité et emploi	3,3 M€
Urbanisme	1,6 M€
TOTAL	4,8 M€

3,3 M€ sont inscrits **au titre de l'attractivité et de l'emploi** incluant :

- 1,0 M€ pour le soutien à **la recherche et l'innovation** dans le cadre du fonds de soutien à la recherche ;
- 0,9 M€ pour les **marchés de quartier** ;
- 0,7 M€ au titre de la **chapelle Saint-Lazare (10e)** ;
- 0,4 M€ est ouvert pour les **illuminations** des Champs-Elysées (8^e) ;
- 0,2 M€ pour le **Paris Région Innovation Lab** ;
- 0,1 M€ est ouvert au titre des **transitions agricoles et alimentaires**.

Au titre de l'**urbanisme**, 2,0 M€ sont alloués au compte foncier commerces, dont 1,5 M€ sur la fonction « Action économique » et 0,5 M€ sur la fonction « Services généraux ». S'y ajoute 0,1 M€ pour l'enlèvement des terrasses et la dépose des dispositifs publicitaires implantés illégalement dans l'espace public.

7 – Environnement

127,5 M€

Direction	Dépenses
Propreté et eau	67,6 M€
Constructions publiques et architecture	32,7 M€
Transition écologique et climat	22,0 M€
Voirie et déplacements	3,0 M€
Immobilier, logistique et transport	2,0 M€
Espaces verts et environnement	0,2 M€
TOTAL	127,5 M€

67,6 M€ sont ouverts au titre de **la propreté et de la gestion de l'eau**, dont 45,7 M€ pour la **construction d'un nouveau garage à bennes à Romainville**, 10,0 M€ pour l'**achat de véhicules** de collecte et de propreté, 4,5 M€ pour l'entretien et la rénovation des **locaux** et 2,5 M€ pour la réhabilitation des **garages**. 2,0 M€ sont ouverts pour subventionner les travaux d'Eau de Paris sur le **réseau d'eau non potable**, 0,7 M€ pour les **aires de lavage**, 0,5 M€ pour la **sécurisation des véhicules**, 0,5 M€ pour les **corbeilles de rue** et 0,3 M€ pour les modules **Trilib'**.

32,7 M€ supplémentaires sont ouverts au titre des **constructions publiques et de l'architecture**. Les travaux de réparation et de modernisation **des centres thermiques et des installations de ventilation** mobilisent 20,7 M€, dont 15,3 M€ pour les centres thermiques, 4,7 M€ pour les installations de ventilation, et 0,7 M€ de crédits transverses pour les opérations en régie et les travaux d'urgence. 9,0 M€ sont consacrés à l'amélioration de **l'enveloppe extérieure des bâtiments et aux études et travaux de performance énergétique**. Enfin, 3,0 M€ sont ouverts pour la **production d'énergie renouvelable**.

22,0 M€ supplémentaires sont ouverts pour l'acquisition d'une centrale de cogénération (électricité et vapeur) dans le cadre du renouvellement de la concession du **réseau de chaleur urbain**.

La **voirie et les déplacements** se voient consacrer 3,0 M€, dont 2,0 M€ pour les travaux de consolidation des **carrières** souterraines et 1,0 M€ pour le versement d'**aides à l'acquisition de véhicules propres** par les particuliers.

Les travaux de modernisation technique dans les **bâtiments administratifs** donnent lieu à une inscription de 2,0 M€.

L'inscription de 0,2 M€ au titre des **espaces verts** concerne l'entretien des réseaux d'arrosage.

8 – Transports 35,6 M€

Direction	Dépenses
Voirie et déplacements	35,6 M€
TOTAL	35,6 M€

35,6 M€ de crédits nouveaux sont ouverts **au titre de la voirie et des déplacements**, dont 32,2 M€ au titre de la **voirie**. Ainsi, 19,6 M€ sont dédiés à l'entretien et au développement du patrimoine de voirie. L'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique bénéficient de 6,4 M€. 4,2 M€ sont proposés pour les travaux sur les ouvrages d'art et les tunnels, et 1,0 M€ pour les ponts. Par ailleurs, 3,1 M€ sont proposés au titre des **canaux et infrastructures fluviales**, dont 2,1 M€ pour les travaux concernant directement les canaux et leurs ouvrages et 1,0 M€ pour les travaux concernant les bâtiments d'exploitation et les digues. Les **services communs** et la **gestion du stationnement** mobilisent 0,4 M€.

0 – Services généraux 327,9 M€

Cette inscription est constituée d'une enveloppe de 247,1 M€ dédiée aux **services généraux** et d'une enveloppe de 80,9 M€ consacrée au **budget participatif**.

Direction	Dépenses (hors budget participatif)
Urbanisme	85,3 M€
Logement et habitat	53,0 M€
Gestion financière	37,8 M€
Systèmes d'information et numérique	33,7 M€
Constructions publiques et architecture	13,6 M€
Immobilier, logistique et transports	12,2 M€
Espaces verts et environnement	2,7 M€
Affaires scolaires	2,2 M€
Secrétariat général	2,0 M€
Ressources humaines	1,5 M€
Finances et achats	1,5 M€
Relations internationales	1,1 M€
Autres	0,5 M€
TOTAL	247,1 M€

85,3 M€ sont prévus au titre de **l'urbanisme**, dont 50,0 M€ d'inscriptions techniques relatives aux ventes avec échéanciers qui sont équilibrées en recettes, et 18,6 M€ d'opérations financières liées à l'acquisition d'emprises publiques dans le périmètre des ZAC. S'y ajoutent notamment 16,5 M€ au titre des opérations financières liées aux comptes fonciers (15,0 M€ pour le logement, 1,0 M€ pour les

équipements et 0,5 M€ pour les commerces) et 0,3 M€ pour des régularisations de taxe d'aménagement.

53,0 M€ sont ouverts au titre du **logement et de l'habitat**, dont 50,0 M€ pour poursuivre la capitalisation de la foncière logement abordable et 3,0 M€ pour capitaliser la foncière de la Ville de Paris.

37,8 M€ sont ouverts au titre de la **gestion financière**, dont 24,0 M€ pour les dépenses imprévues, 7,7 M€ pour le remboursement partiel de l'avance de fiscalité immobilière perçue par la Ville en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, 5,6 M€ au titre de la dotation d'investissement des arrondissements et 0,5 M€ pour le remboursement des recettes du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) perçues sur des actifs cédés.

33,7 M€ sont prévus pour **les systèmes d'information, le numérique et les télécommunications**, principalement répartis comme suit :

- 12,6 M€ au titre de la **tierce maintenance applicative** pour les applications à destination des usagers (5,7 M€), les systèmes d'information relatifs au cadre de vie (3,0 M€), les logiciels de gestion des ressources humaines (2,7 M€) et les logiciels finances et achats (1,2 M€), auxquels s'ajoutent 1,4 M€ pour l'**intégration applicative** ;
- 9,9 M€ au titre de la sécurité et du stockage de données, dont 5,2 M€ pour la **sécurité opérationnelle** des outils numériques et 4,8 M€ au titre des **serveurs** et de l'hébergement de données ;
- 4,1 M€ au titre des dépenses d'entretien et d'installation des **réseaux informatiques** (3,3 M€) et **téléphoniques** (0,8 M€) ;
- 2,9 M€ pour la fourniture d'**équipements de proximité** (postes de travail et équipements spécifiques) aux services de la Ville ;
- 1,6 M€ au titre des **projets informatiques** relatifs à Paris Familles ;
- 0,9 M€ pour la poursuite du traitement de l'obsolescence du parc des **copieurs**.

S'y ajoutent 2,0 M€ inscrits sur le budget du secrétariat général pour des **marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage** en matière de systèmes d'information.

13,6 M€ sont consacrés au budget des **constructions publiques et de l'architecture**, dont 3,2 M€ pour la mise aux normes et l'entretien du parc d'ascenseurs, 3,0 M€ pour la modernisation des systèmes de sécurité incendie, 2,6 M€ pour les travaux sur les toitures et les ravalements, ainsi que 2,5 M€ pour la modernisation et la mise aux normes des installations électriques. 1,3 M€ est ouvert pour l'acquisition de fournitures et de matériel pour les travaux en régie.

12,2 M€ sont inscrits au titre de **la gestion immobilière et de la logistique**, dont 6,6 M€ pour les travaux dans le futur centre administratif Axiom (13^e) et 4,6 M€ pour l'aménagement et les travaux de sécurité incendie sur les autres sites administratifs. 0,2 M€ est consacré à **l'acquisition de matériel électoral** à la suite de la modification du mode de scrutin à Paris, Lyon et Marseille figurant au sein de la loi dite « PLM » de 2025.

2,7 M€ sont inscrits pour **l'entretien des cimetières et des équipements funéraires**.

2,2 M€ sont prévus pour les **affaires scolaires** au titre du contrat de performance énergétique des écoles.

1,5 M€ est mobilisé au titre des **ressources humaines**, dont 1,0 M€ pour les travaux au sein des centres de restauration et 0,4 M€ pour l'équipement des agents en situation de handicap.

1,5 M€ est ouvert au titre des **finances et des achats**, dont 1,0 M€ pour les travaux du propriétaire à réaliser dans l'emprise de concessions et 0,3 M€ au titre du fonds vert.

1,1 M€ est prévu pour les **relations internationales**.

Une enveloppe d'AP nouvelles de 80,9 M€ est consacrée au budget participatif.

À l'issue de la campagne 2025 du budget participatif, 104 projets ont été retenus, dont deux projets portant sur l'ensemble du territoire parisien et 102 projets d'arrondissements, pour un montant total de 79,6 M€. S'y ajoutent 1,3 M€ au titre du budget participatif des écoles et des collèges.

Direction	Dépenses (budget participatif)
Affaires scolaires	21,6 M€
Jeunesse et sports	19,5 M€
Espaces verts et environnement	16,4 M€
Affaires culturelles	5,9 M€
Voirie et déplacements	5,6 M€
Propreté et eau	3,6 M€
Démocratie, citoyens et territoires	2,3 M€
Attractivité et emploi	2,2 M€
Solidarités	2,0 M€
Constructions publiques et architecture	0,7 M€
Familles et petite enfance	0,6 M€
Logement et habitat	0,5 M€
TOTAL	80,9 M€

Recettes

1 – Sécurité **0,7 M€**

Direction	Recettes
Logement et habitat	0,6 M€
Police municipale	0,1 M€
TOTAL	0,7 M€

0,7 M€ de recettes d'investissement est inscrit au titre de la **sécurité**. 0,6 M€ correspondent au remboursement par les propriétaires des travaux réalisés d'office sur les immeubles en péril et 0,1 M€ aux cofinancements pour la création de nouveaux sites de la police municipale.

2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage **8,6 M€**

Direction	Recettes
Affaires scolaires	8,6 M€
TOTAL	8,6 M€

Le montant attendu au titre des **affaires scolaires** (8,6 M€) correspond principalement à la dotation départementale d'équipement des collèges versée par l'État (5,8 M€). En outre, 1,0 M€ est prévu à titre

de dédommagement pour le sinistre survenu au sein de l'école Rostropovitch (17^e), 0,6 M€ pour la création de la future école de la ZAC Chapelle-Charbon (18^e), 0,5 M€ pour les travaux au sein du collège Thomas Mann (13^e), 0,5 M€ pour la restructuration du groupe scolaire Romainville (19^e) et 0,2 M€ pour les travaux d'isolation phonique du collège Edmond Michelet (19^e).

3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 18,8 M€

Direction	Recettes
Jeunesse et sports	12,6 M€
Affaires culturelles	6,1 M€
TOTAL	18,8 M€

12,6 M€ sont attendus au titre du **sport**, dont 5,7 M€ pour la rénovation de la piscine Château-Landon (10^e), 3,4 M€ de cofinancement pour la baignade en Seine et 3,4 M€ pour la piscine Solita Salgado (18^e).

Concernant les **affaires culturelles**, 6,1 M€ sont attendus, dont 4,3 M€ de cofinancements au titre du plan édifices cultuels (mécénat notamment). 1,5 M€ est attendu pour l'achat d'instruments de musique et de mobilier pour les conservatoires.

4 – Santé, action sociale et RSA 7,1 M€

Direction	Recettes
Familles et petite enfance	7,1 M€
TOTAL	7,1 M€

7,1 M€ sont attendus au titre de la politique **familiale et de petite enfance**, dont 3,4 M€ au titre de la crèche Préault (19^e), 2,0 M€ au titre des travaux transverses dans les équipements de la petite enfance et 0,7 M€ au titre de la crèche Drouot (9^e).

5 – Aménagement des territoires et habitat 111,5 M€

Direction	Recettes
Logement et habitat	72,6 M€
Urbanisme	23,3 M€
Voirie et déplacements	11,4 M€
Espaces verts et environnement	4,2 M€
TOTAL	111,5 M€

Au titre **du logement et de l'habitat**, 72,6 M€ concernent la délégation de crédits de l'État dont 44,2 M€ au titre des **aides à la pierre** et 28,4 M€ au titre de la rénovation énergétique.

23,3 M€ sont ouverts au titre de l'**urbanisme**. Ce montant recouvre principalement une écriture technique de 21,8 M€ pour la régularisation de la résolution d'une cession d'entreprises dans le secteur de la porte de Montreuil (20^e) (neutralisé en analyse financière).

11,4 M€ de recettes sont attendues pour la réalisation de divers travaux d'**aménagement de la voirie**, notamment 3,4 M€ au titre des travaux de la porte de la Chapelle (18^e), 3,0 M€ au titre des

participations d'Enedis aux travaux sur le réseau d'éclairage public et 2,3 M€ pour l'installation des forêts urbaines.

Enfin, 4,2 M€ sont inscrits au titre des **espaces verts et de l'environnement**, dont 3,0 M€ pour l'ouverture au public du parc du Val de Grâce (5^e) et 0,6 M€ pour la création du futur parc de la ZAC Python-Duvernois (20^e).

7 – Environnement 15,8 M€

Direction	Recettes
Constructions publiques et architecture	13,9 M€
Propreté et eau	1,9 M€
TOTAL	15,8 M€

13,9 M€ sont attendus au titre des **contrats de performance énergétique** dans les établissements scolaires, dont 8,6 M€ au titre des écoles et 5,2 M€ au titre des collèges.

1,9 M€ sont attendus au titre des **projets de tri et de valorisation des déchets**, dont 0,9 M€ pour accompagner le déploiement de stations Trilib' et 0,8 M€ pour les équipements de collecte des déchets alimentaires.

8 – Transports 16,2 M€

Direction	Recettes
Voirie et déplacements	16,2 M€
TOTAL	16,2 M€

Sont notamment attendus 6,1 M€ de cofinancements sur les **pistes cyclables**, 3,9 M€ au titre des travaux sur les **ponts**, 3,5 M€ pour le remboursement de **travaux exécutés pour le compte de tiers** et 2,3 M€ pour le **prolongement du tramway T3b**.

0 – Services généraux 380,1 M€

Direction	Recettes
Urbanisme	158,8 M€
Gestion financière	150,0 M€
Logement et habitat	68,5 M€
Finances et achats	2,0 M€
Constructions publiques et architecture	0,9 M€
TOTAL	380,1 M€

Au titre de l'**urbanisme**, 71,0 M€ sont inscrits pour les opérations techniques équilibrées en dépenses et en recettes liées aux acquisitions avec échéanciers, auxquels s'ajoutent 55,0 M€ constatés en crédits de paiement uniquement au titre des ventes avec échéanciers et des échanges fonciers. 85,0 M€ sont prévus au titre des **cessions foncières**, dont 48,0 M€ de cessions au comptant, 35,0 M€ au titre de la part annuelle des ventes avec échéanciers et 2,0 M€ de compléments de prix qui seront constatés en

crédits de paiement uniquement. 4,0 M€ sont inscrits au titre de la part communale de la **taxe d'aménagement** et 0,8 M€ au titre des déconsignations.

Les recettes liées à la **gestion financière** (150,0 M€) correspondent au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Les recettes au titre du **logement et à l'habitat** (68,5 M€) sont essentiellement constituées des loyers capitalisés (68,1 M€). Le solde est constitué de remboursement d'avances.

2,0 M€ sont attendus au titre des **finances et achats**, résultant de la cession de dons et de legs au bénéfice de la Ville.

Enfin, 0,9 M€ de cofinancements sont prévus au titre du **pavillon de l'Arsenal** (Paris Centre).

Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue du BP 2025 adopté en décembre 2024 et des décisions budgétaires modificatives adoptées en 2025, le stock net s'établissait à 7 024,6 M€ en tenant compte de l'exécution au 22 octobre 2025.

Avant le vote du budget primitif 2026, en tenant compte de l'actualisation de l'exécution au 19 novembre 2025, le stock net s'élève à 6 880,0 M€. Ce montant tient compte du stock net constaté au compte administratif 2024, des mouvements intervenus au BP 2025 et dans le cadre des décisions modificatives adoptées en cours d'année, ainsi que de l'exécution 2025 arrêtée à la date du 19 novembre 2025.

Les **mouvements proposés dans le cadre du présent budget primitif** impliquent une augmentation du stock net d'AP de 1 993,4 M€ en dépenses, ce qui le porte à 8 873,4 M€.

Le tableau suivant retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction (en M€) :

Libellé	Stock brut au 31/12/2024 (a)	CA 2024		Stock net au 31/12/2024 reporté en 2025 (d = a-b-c)	BP 2025 (e)	DM1 + BS + DM2 2025 (f)	Stock brut 2024 avant BP 2026 (i=d+e+f)	Liquidé au 19/11/2025 (j)	Stock net avant BP 2026 au 19/11/2025 (k=i-j)	BP 2026 (l)	Stock net après BP 2026 (m=k+l)
		Mandaté après régularisation (b)	Solde des AP terminées (c)								
Services généraux	1187,9	253,0	51,2	883,7	408,6	61,9	1 354,2	192,3	1161,9	327,9	1 489,9
Sécurité	49,4	24,6	1,3	23,5	17,6	-1,9	39,2	16,9	22,3	19,2	41,5
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	601,6	100,4	12,1	489,0	117,9	49,3	656,2	72,8	583,4	54,6	638,0
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	890,2	202,7	22,7	664,8	192,9	10,9	868,6	121,4	747,3	156,9	904,2
Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	351,4	74,0	3,7	273,6	48,8	-12,5	310,0	49,1	260,8	29,6	290,4
Aménagement des territoires et habitat	3 738,8	791,0	13,3	2 934,5	1 148,5	-53,2	4 029,7	571,6	3 458,1	1 237,3	4 695,4
Action économique	142,5	16,0	35,1	91,4	7,2	-8,5	90,1	6,8	83,3	4,8	88,2
Environnement	433,8	112,6	4,0	317,2	71,1	-21,4	366,9	80,1	286,7	127,5	414,2
Transports	566,8	235,1	2,0	329,7	75,7	-0,4	405,0	129,1	275,9	35,6	311,6
TOTAL GENERAL	7 962,4	1 809,4	145,5	6 007,6	2 088,3	24,1	8 120,0	1 240,0	6 880,0	1 993,4	8 873,4



LES OPERATIONS D'ORDRE

Trois types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers.

Il s'agit, d'une part, des mouvements entre sections, équilibrés entre fonctionnement et investissement :

- les opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 946 et 926) ;
- et le virement de la section de fonctionnement (chapitre 953) à la section d'investissement (chapitre 951).

S'y ajoutent, d'autre part, les opérations d'ordre patrimoniales, équilibrées à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 925).

Les mouvements entre sections de fonctionnement et d'investissement

		en M€		Investissement		Fonctionnement	
		Chapitre	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Chapitre
926	Opérations d'ordre de transfert entre sections (investissement)		80,0	540,0	540,0	80,0	Opérations d'ordre de transfert entre sections (fonctionnement)
951	Virement de la section de fonctionnement			317,9	317,9		Virement à la section d'investissement

Les mouvements d'ordre budgétaires entre sections (chapitres 926 et 946)

Les mouvements d'ordre budgétaires entre sections sont imputés :

- en chapitre 946 « Transferts entre sections » pour ce qui concerne la section de fonctionnement ;
- en chapitre 926 « Transferts entre sections » côté section d'investissement.

Les **écritures équilibrées en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement** (540,0 M€) correspondent aux opérations décrites ci-après.

- Les **amortissements des immobilisations** sont inscrits à hauteur de 455,0 M€.
- Les **dotations aux provisions pour risques et charges** comptabilisant notamment les risques liés aux contentieux font l'objet d'une inscription à hauteur de 70,0 M€.
- Les **dotations aux provisions pour dépréciations d'actifs** comptabilisant notamment les créances douteuses représentent 5,0 M€.
- Les **dotations aux provisions au titre des participations** s'élèvent à 5,0 M€.
- L'**amortissement des primes de remboursement des obligations** s'élève à 3,0 M€.

- Le **complément de prix** de 2,0 M€ inscrit en recette réelle de fonctionnement nécessite une inscription équivalente en crédits d'ordre dans le cadre de sa bascule en section d'investissement, conformément au schéma comptable de l'opération.

Les **écritures équilibrées en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement** (80,0 M€) correspondent aux opérations décrites ci-après.

- La résolution d'une cession d'emprises porte de Montreuil implique la **neutralisation de la plus-value** comptabilisée précédemment, soit 26,4 M€.
- La **quote-part des subventions transférables**, qui correspond à la reprise des subventions d'investissement versées, est inscrite pour 23,0 M€.
- Les **reprises sur provisions pour risques et charges** représentent 15,0 M€.
- La réintégration des **annuités de loyers capitalisés** liées à l'exercice représente 12,0 M€.
- Les **travaux en régie** permettant de transférer en section d'investissement les charges ayant concouru à la production d'immobilisations s'élèvent à 3,2 M€.
- Les **reprises sur amortissement des primes de remboursement des obligations** sont inscrites pour un montant de 0,4 M€.
- Les **reprises sur amortissements des immobilisations** s'élèvent à 0,1 M€.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitres 951 et 953)

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement prévu en 2026 s'établit à 317,9 M€, en hausse de 191,6 M€ par rapport au BP 2025. Ce transfert correspond à l'**épargne volontaire** dégagée en 2026, qui vient s'ajouter à l'épargne réglementaire pour permettre le remboursement des annuités de la dette en capital ainsi que l'autofinancement d'une partie des investissements de l'exercice. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution.

Les mouvements à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales) (chapitre 925)

Investissement	
Dépenses	Recettes
209,2 M€	209,2 M€

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section correspondent à :

- 131,2 M€ pour la **réintégration dans le bilan patrimonial de la collectivité des avances et accompagnements versés** (notamment dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage) ainsi que des **transferts liés aux études** effectuées par des tiers en vue de la réalisation d'investissement ;
- 40,0 M€ pour l'**intégration patrimoniale des biens immobiliers acquis à titre gratuit ou à l'euro symbolique**, dans le cadre des opérations d'urbanisme ;
- 25,0 M€ au titre de la réintégration des **annuités de loyers capitalisés** liées à l'exercice ;
- 7,0 M€ au titre de l'**intégration des primes d'émission** versées dans le montant de la dette ;
- 6,0 M€ au titre de la réintégration des **investissements réalisés sur les états spéciaux d'arrondissement** dans le cadre de la dotation d'investissement.



RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

Les tableaux ci-après décomposent le passage du périmètre de l'analyse financière, utilisé dans le présent rapport, à celui des documents budgétaires. Ils présentent ainsi les flux neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes.

Tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

Dépenses de fonctionnement – projet de BP 2026

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	491,9
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	893,7
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	657,7
Santé et action sociale	2 695,5
Aménagement des territoires et habitat	296,2
Action économique	44,5
Environnement	806,7
Transports	740,8
Services généraux	934,7
Opérations non ventilées	1 845,4
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	9 407,2

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (B)	
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	891,4
Virement vers la section d'investissement (chapitre 953)	540,0
Opération porte de Versailles	317,9
Résolution de la cession porte de Montreuil	11,7
TOTAL BUDGETAIRE (A) + (B)	21,8
	10 298,6

Recettes de fonctionnement – projet de BP 2026

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	3,4
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	73,9
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	128,9
Santé et action sociale	697,4
Aménagement des territoires et habitat	66,1
Action économique	216,9
Environnement	853,1
Transports	490,2
Services généraux	234,8
Opérations non ventilées	7 440,2
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	10 204,9

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (B)	93,7
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	80,0
Complément de prix	2,0
Opération porte de Versailles	11,7
TOTAL BUDGETAIRE (A) + (B)	10 298,6

Dépenses d'investissement – projet de BP 2026

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	22,4
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	108,6
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	136,8
Santé et action sociale	72,4
Aménagement des territoires et habitat	755,6
Action économique	24,9
Environnement	111,0
Transports	116,4
Services généraux	152,4
Opérations non ventilées	119,1
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (A)	1 619,6

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (B)		719,2
Dépenses d'ordre de transfert entre sections		80,0
Opérations patrimoniales (chapitre 925)		209,2
Opérations équilibrées neutralisées		126,0
Remboursements d'emprunt		304,0
Total budgétaire (a) + (b)		2 338,9

Recettes d'investissement – projet de BP 2026

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	0,7
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	8,6
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	18,7
Santé et action sociale	7,1
Aménagement des territoires et habitat	174,7
Action économique	-
Environnement	15,8
Transports	16,2
Services généraux	1,0
Opérations non ventilées	225,3
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (A)	468,1

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (B)		1 870,8
Recettes d'ordre de transfert entre sections		540,0
Opérations patrimoniales (chapitre 925)		209,2
Opérations équilibrées neutralisées		126,0
Complément de prix cession		-2,0
Nouveaux emprunts (natures 16311 et 1641)		658,0
Résolution de la cession porte de Montreuil		21,8
Virement depuis la section de fonctionnement		317,9
Total budgétaire (a) + (b)		2 338,9

Les montants de la présentation ci-après sont exprimés au format budgétaire et incluent les flux présentés ci-dessus, neutralisés en analyse financière, dont les crédits d'ordre dédiés aux écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement – présentation par nature

La section de fonctionnement s'élève à 10 298,6 M€ en recettes et en dépenses, en hausse de 4,0 % par rapport au BP 2025.

Les recettes de fonctionnement sont composées de 10 218,6 M€ de crédits réels et de 80,0 M€ de crédits d'ordre.

Recettes de fonctionnement

LIBELLÉ	BP 2025	Projet de BP 2026	% / BP 2025
73 et 731 - FISCALITE ET COMPENSATIONS	7 950,2	8 130,4	2,3 %
Compensations des transferts à la métropole du Grand Paris	1 367,1	978,5	-28,4 %
<i>dont part fiscalité</i>	914,0	525,4	-42,5 %
<i>dont part CPS de la DGF</i>	453,1	453,1	0,0 %
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	372,0	464,6	24,9 %
Concours de l'Etat	46,3	95,9	106,9 %
Autres participations	325,7	368,8	13,2 %
016 - AUTONOMIE	26,7	43,3	62,2 %
017 - INSERTION	266,6	269,6	1,1 %
70 et 75 - PRODUITS D'EXPLOITATION	1 220,5	1 292,5	5,9 %
76 - PRODUITS FINANCIERS	13,9	12,2	-12,3 %
77 - PRODUITS SPECIFIQUES	0,5	0,5	0,0 %
013 - ATTENUATION DE CHARGES	4,8	5,4	12,7 %
042 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, REPRISE D'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	50,4	80,0	58,8 %
TOTAL	9 905,7	10 298,6	4,0 %

Les dépenses de fonctionnement sont composées de 9 440,7 M€ de crédits réels, de 540,0 M€ de crédits d'ordre et de 317,9 M€ de virement à la section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement

LIBELLÉ	BP 2025	Projet de BP 2026	% / BP 2025
012 et 6586 - MASSE SALARIALE (dont collaborateurs des groupes d'élus)	2 853,1	2 914,0	2,1 %
011 et 65 - DEPENSES DE GESTION (hors chapitres individualisés et participations à d'autres budgets)	2 136,0	2 199,7	3,0 %
011 - Charges à caractère général (frais de mission et déplacement compris)	929,1	938,9	1,1 %
65 - Autres charges de gestion courante (hors participations à d'autres budgets)	1 206,8	1 260,8	4,5 %
Aides sociales	824,4	849,3	3,0 %
Subventions de fonctionnement (hors aides sociales)	207,8	211,8	1,9 %
Autres charges	174,7	199,7	14,3 %
016 - ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	145,1	145,6	0,4 %
017 - REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	475,2	461,7	-2,8 %
Part allocation RSA	420,8	417,0	-0,9 %
Plan parisien d'insertion par l'emploi (PPIE)	23,9	14,7	-38,5 %
Contrats d'avenir	3,0	2,9	-5,0 %
Remises gracieuses RSA	0,3	0,3	-10,0 %
Autres charges	27,2	26,9	-1,2 %
65 - PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	1 659,1	1 692,4	2,0 %
Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)	419,6	443,6	5,7 %
Préfecture de Police	256,4	257,5	0,4 %
Participation à Ile-de-France mobilités (IdFM)	472,2	485,0	2,7 %
Syctom	119,0	106,0	-10,9 %
Paris Musées	58,5	58,5	0,0 %
Crèches associatives	72,0	76,0	5,5 %
Caisses des écoles	132,4	137,5	3,9 %
Enseignement privé	34,5	34,5	0,0 %
Dotation de fonctionnement des collèges	38,1	37,7	-1,1 %
Fonds de solidarité logement	31,2	31,2	0,0 %
Budget annexe de l'assainissement	18,2	18,2	-0,1 %
Etablissement public territorial de bassin - Seine Grands lacs	4,3	4,3	0,0 %
Parcs interdépartementaux	2,9	2,6	-10,4 %
66 - CHARGES FINANCIÈRES	224,5	237,5	5,8 %
67 - CHARGES SPECIFIQUES	15,1	13,3	-11,5 %
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	1 771,8	1 776,5	0,3 %
042 et 023 - OPERATIONS POUR ORDRE	625,8	857,9	37,1 %
Amortissements et provisions	498,1	540,0	8,4 %
Autofinancement	127,7	317,9	149,0 %
TOTAL	9 905,7	10 298,6	4,0 %

Section d'investissement – Présentation par nature

En section d'investissement, le montant total des crédits de paiement en dépenses et en recettes s'élève à 2 338,9 M€, contre 2 394,9 M€ au BP 2025.

Les dépenses d'investissement se ventilent entre 2 049,7 M€ de dépenses liées aux opérations réelles et 289,2 M€ de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement se répartissent entre 1 271,8 M€ de recettes sur opérations réelles, 749,1 M€ de recettes sur opérations d'ordre, et de 317,9 M€ de virement depuis la section de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement par chapitre comptable.

CHAPITRE	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	Projet de BP 2026	BP 2025	Projet de BP 2026
OPERATIONS REELLES	2 156,6	2 049,7	1 582,6	1 271,8
dont emprunt (court et long terme)	308,1	304,0	999,7	658,0
hors emprunt (court et long terme)	1 848,6	1 745,7	582,9	673,9
Crédits d'équipement	1 593,0	1 572,8	1 266,3	972,6
204 et 2324 Subventions d'équipement versées	395,1	466,6	42,4	0,0
Crédits d'équipement hors subventions versées	1 197,9	1 106,2	1 223,9	972,6
018 RSA programme d'équipement	0,2	0,1	0,0	0,0
13 Subventions d'investissement reçues	0,0	0,0	119,9	148,5
16 Emprunts et dettes assimilées	0,0	0,0	1 103,8	797,1
20 Immobilisations incorporelles	134,1	68,5	0,2	0,2
21 Immobilisations corporelles	398,4	359,5	0,0	23,3
22 Immobilisations reçues en affectation	0,5	0,4	0,0	0,0
23 Immobilisations en cours (hors 2324)	664,8	677,7	0,1	3,4
Opérations financières	556,6	473,1	311,2	295,1
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,5	0,8	104,0	154,0
16 Emprunts et dettes assimilées	332,3	327,2		
26 Participations et créances rattachées à des participations	65,0	46,6	0,0	0,0
27 Autres immobilisations financières	158,8	98,6	58,2	36,1
024 Produit des cessions d'immobilisations			149,0	105,0
Opérations pour compte de tiers	7,0	3,8	5,2	4,1
45 Opérations pour comptes de tiers	7,0	3,8	5,2	4,1
OPERATIONS D'ORDRE	238,2	289,2	812,3	1 067,0
040 Transferts entre sections	50,4	80,0	498,1	540,0
041 Opérations patrimoniales	187,9	209,2	187,9	209,2
021 Virement section de fonctionnement			126,3	317,9
TOTAL GENERAL	2 394,9	2 338,9	2 394,9	2 338,9

Il ressort de la section d'investissement 2026 un besoin de financement de 975,9 M€.

BESOIN DE FINANCEMENT	BP 2025	Projet de BP 2026
OPERATIONS REELLES hors autorisation d'emprunt	1 573,7	1 435,8
dont mouvements non financiers	1 328,3	1 257,8
dont mouvements financiers	245,4	178,0
OPERATIONS D'ORDRE hors virement de la section de fonctionnement	-447,7	-459,9
TOTAL	1 126,0	975,9

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement ainsi que par l'autorisation d'emprunt, selon les proportions suivantes :

MOYENS DE FINANCEMENT	BP 2025	Projet de BP 2026
Virement de la section de fonctionnement	126,3	317,9
Autorisation d'emprunt	999,7	658,0
TOTAL	1 126,0	975,9

VILLE DE PARIS – Direction des finances et des achats
Décembre 2025



